



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°87-2016-017

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2016

Sommaire

DDCSPP87

87-2016-02-15-001 - Arrêté préfectoral portant attribution de l'habilitation sanitaire provisoire à Madame Fleur COUTURIER (2 pages) Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2016-02-09-002 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté de mise en demeure de la SAS du Moulin des Combes exploitant une installation soumise à autorisation sur la commune de Dompierre les Eglises (1 page) Page 6

87-2016-02-12-001 - Arrêté portant approbation des cartes de bruit de deuxième échéance du réseau routier national sur le territoire du département de la Haute-Vienne (2 pages) Page 8

87-2016-02-09-003 - Arrêté portant modification de l'arrêté de mise en demeure de Monsieur HUNT, propriétaire d'une installation soumise à autorisation sur la commune de Berneuil (1 page) Page 11

87-2015-10-27-001 - Arrêté préfectoral d'approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 2ème échéance des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'Etat en Haute-Vienne (1 page) Page 13

87-2015-05-22-001 - Arrêté relatif à la réglementation de la navigation sur le plan d'eau de Saint-Pardoux, sur la rivière "la Couze", dans les communes de Saint-Pardoux, Razès et Compreignac (11 pages) Page 15

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2016-02-09-001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en 2016 (2 pages) Page 27

87-2016-01-18-003 - convention de délégation DRAC 2016 (3 pages) Page 30

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2016-02-10-001 - AP modificatif portant renouvellement de la commission des élus relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (2 pages) Page 34

87-2015-12-11-001 - Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole promotion du 1er janvier 2016. (3 pages) Page 37

87-2015-12-11-003 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail promotion du 1er janvier 2016. (32 pages) Page 41

87-2015-12-11-002 - Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale promotion du 1er janvier 2016. (17 pages) Page 74

87-2016-02-03-004 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif promotion du 1er janvier 2016. (2 pages) Page 92

DDCSPP87

87-2016-02-15-001

**Arrêté préfectoral portant attribution de l'habilitation
sanitaire provisoire à Madame Fleur COUTURIER**

Arrêté préfectoral portant attribution de l'habilitation sanitaire provisoire

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Raphaël LE MÉHAUTÉ à compter du 1er janvier 2016, en qualité de Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 mars 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Dominique BAYART à la fonction de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32 du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Dominique BAYART, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté n° 87-2016-01-07-003 du 07 janvier 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations ;

Vu la demande présentée par Madame Fleur COUTURIER née le 14 juillet 1990 à GRUCHET LE VALASSE et domiciliée professionnellement à la SELARL VET'PUCHAT de CHATEAUNEUF-LA-FORET en vue de l'octroi de l'habilitation sanitaire provisoire dans le département de la Haute-Vienne ;

Considérant que Madame Fleur COUTURIER remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire telle que formulée dans sa demande ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Vienne ;

Arrête

Article 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée à Madame Fleur COUTURIER administrativement domiciliée à la SELARL VET'PUCHAT – 6, Puychat – 87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET pour la période du 15 février 2016 au 27 février 2016.

Article 2 : Madame Fleur COUTURIER s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Madame Fleur COUTURIER pourra être appelée par le préfet de la Haute-Vienne pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 15 février 2016

Pour le Préfet, et par délégation
Pour le Directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations,
L'adjoint au chef du service santé et protection
animales
et environnement,

Sandra ROUZES

Direction Départementale des Territoires 87

87-2016-02-09-002

Arrêté portant abrogation de l'arrêté de mise en demeure de
la SAS du Moulin des Combes exploitant une installation
soumise à autorisation sur la commune de Dompierre les
Eglises

Vu le code de l'environnement et en particulier ses articles L. 171-6 à L. 171-8, L.211-1, L. 214-1 à L. 214-4 et R. 214-1 ;

Vu le code de l'énergie et en particulier l'article L. 511-1 ;

Vu la confirmation de la reconnaissance de droit fondé en titre en date du 19 février 2010 ;

Vu le rapport de manquement administratif en date du 28 octobre 2014 ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 13 octobre 2015 conformément à l'article L.171-6 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté de mise en demeure de la SAS du moulin des Combes exploitant une installation soumise à autorisation sur la commune de Dompierre-les-Eglises;

Vu le courrier du 21 janvier 2016, de Maître Jean-François REMY, demandant la levée de l'arrêté de mise en demeure du 23 novembre 2015 ;

Vu les engagements de M Schlaubitz, gérant de la SAS du moulin des Combes, situé sur la rivière la Brame, commune de Dompierre-les-Eglises, lors de la réunion du 19 janvier 2016 et visant à:

- produire un projet d'équipement permettant de restituer un débit réservé au moins égal à 110l/s,
- remettre dans les prochains jours des éléments, à analyser, quantifiant le débit dérivé fondé en titre,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté de mise en demeure de la SAS du moulin des Combes, du 23 novembre 2015 notifié à son gérant, M Schlaubitz, le 26 novembre 2015 est abrogé.

Article 2 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la société SAS moulin des Combes et publié au recueil des actes administratifs du département.

Copie sera adressée au secrétaire général de la préfecture, au sous-préfet de Bellac et Rochechouart et au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Direction Départementale des Territoires 87

87-2016-02-12-001

Arrêté portant approbation des cartes de bruit de deuxième
échéance du réseau routier national sur le territoire du
département de la Haute-Vienne

Article 1 : Sont approuvées les cartes de bruit concernant les tronçons du réseau routier national sur le territoire du département de la Haute-Vienne suivants :

Nom	Précision	Longueur (km)	Communes concernées par la zone de bruit
A20	Toute la traversée du département	96,09	Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste, Saint-Amand-Magnazeix, Fromental, Bessines-sur-Gartempe, Bersac-sur-Rivalier, Razès, Saint-Sylvestre, Compreignac, Bonnac-la-Cote, Rilhac-Rancon, Limoges, Panazol, Feytiat, Le Vigen, Boisseuil, Eyjeaux, Saint-Hilaire-Bonneval, Pierre-Bufferière, Vicq-sur-Breuilh, Magnac-Bourg, Saint-Germain-les-Belles et La Porcherie
N21	Entre Limoges et Aixe-sur-Vienne en bord de Vienne	12,24	Limoges, Isle, Condat-sur-Vienne, Bosmie l'Aiguille, Beynac et Aixe-sur-Vienne
N141	Entre Limoges et Saint-Junien	29,07	Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Saint-Victorien, Saint-Brice-sur-vienne, Oradour-sur-Glane, Saint-Junien et Etagnac
N147	Entre Limoges et Bellac	36,71	Couzeix, Nieul, Nantiat, Chaptelat, Peyrilhac, Saint-Jouvent, Chamboret, Breuilhac, Berneuil, Bellac, Blanzac et Peyrat-de-bellac
N520	Entre l'A20 et la N141 et entre l'A20 et la N21	18,22	Verneuil-sur Vienne, Chaptelat, Couzeix, Panazol et Limoges

Article 2 : Chaque tronçon concerné comporte :

-des documents graphiques du bruit au 1/25 000ème listés ci-après :

-une représentation graphique des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Lden (day/evening/night : période de 24h) allant de 50 dB(A) à 75 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) (cartes a en annexe 1) ;

-une représentation graphique des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Ln (nuit) allant de 50 dB(A) à 70 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) (carte a en annexe 2) ;

-une représentation graphique des secteurs affectés par le bruit (classement sonore) arrêtés en application de l'article L571-10 du code de l'environnement ; (carte b en annexe 3) ;

-une représentation graphique des zones où le Lden dépasse 68 dB(A) et où le Ln dépasse 62 dB(A) ; (carte c en annexe 4) ;

-un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration ainsi que des tableaux de données fournissant une estimation des populations, des surfaces et des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit dans ces zones (annexe 5).

Article 3 : Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr

Ils sont également consultables par le public à la Direction des Collectivités et de l'Environnement (DCE), 1 rue de la Préfecture, 87031 Limoges.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne

Article 5 : Les cartes de bruit mentionnées dans le présent arrêté sont transmises au gestionnaire (direction interdépartementale des routes DIR) des voies concernées pour l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) correspondant.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction Départementale des Territoires 87

87-2016-02-09-003

Arrêté portant modification de l'arrêté de mise en demeure
de Monsieur HUNT, propriétaire d'une installation
soumise à autorisation sur la commune de Berneuil

Considérant que le dossier demandé n'a pas été produit ;

Considérant que l'absence de réalisation de l'étude demandée constitue un manquement aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral N° 55-2011 du 12 juillet 2011 ;

Considérant que, face à ce manquement, il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-6 du code de l'environnement en mettant en demeure M. Hunt de respecter les dispositions des articles L.211-1, L.214-3 et L.214-3-1, afin d'assurer la protection des intérêts protégés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le recours gracieux déposé par Monsieur HUNT pour reporter le délai du 31 décembre 2015 au 30 juin 2016 est acceptable compte tenu de l'ampleur de l'étude à déposer ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Hunt, propriétaire d'une usine hydroélectrique installée sur le cours d'eau le Vincou, au lieu-dit « moulin de la Galache » commune de Berneuil et dont l'autorisation a été retirée, est mis en demeure de respecter les dispositions des articles L.211-1, L.214-3 et L.214-3-1 du code de l'environnement.

Monsieur Hunt est tenu, avant le 30 juin 2016, de présenter à la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne l'étude relative à la remise en état du site et au rétablissement de la continuité écologique.

Article 2 : Dans le cas où l'obligation prévue à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les mesures de police prévues au II de l'article L.171-8 du code de l'environnement.

Article 3 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Hunt et publié au recueil des actes administratifs du département.

Direction Départementale des Territoires 87

87-2015-10-27-001

Arrêté préfectoral d'approbation du plan de prévention du
bruit dans l'environnement (PPBE) de 2ème échéance des
infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'Etat en
Haute-Vienne

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace à ce jour l'arrêté n°3279 du 11 septembre 2015 approuvant le plan de prévention du bruit dans l'environnement de 2ème échéance des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'Etat en Haute-Vienne.

Article 2 : Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le département de la Haute-Vienne, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 3 : Il concerne les tronçons routiers suivants :

- l'autoroute A20 dans toute la traversée du département ;
- la RN21 de Limoges à la sortie d'Aixe-sur-Vienne ;
- la RN141 dans toute la traversée du département (soit de sa connexion à la RD941 à Verneuil-sur-Vienne à la limite du département de la Charente) ;
- la RN147 de la RN520 (ex RD2000) au carrefour avec la RD951 à Peyrat-de-Bellac ;
- la RN520, d'une part, pour la section en bordure de Vienne déjà évoquée, d'autre part, pour la section comprise entre Verneuil-sur-Vienne et l'échangeur de Grossereix avec l'autoroute A20 (ex RD2000).
- une partie de la ligne SNCF Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, sur le tronçon d'environ 8 km compris entre la bifurcation vers Ussel (commune du Palais sur Vienne), et la gare de Limoges-Bénédictins.

Le PPBE a été établi en application de la première échéance de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 et est fondé sur les cartes de bruit approuvées le 12 février 2015. Il définit notamment les mesures prévues pour les cinq années à venir visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement.

Article 4 : Le PPBE est mis en ligne et consultable sur le site internet des services de l'Etat : www.haute-vienne.gouv.fr et est également disponible à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne.

Direction Départementale des Territoires 87

87-2015-05-22-001

Arrêté relatif à la réglementation de la navigation sur le plan d'eau de Saint-Pardoux, sur la rivière "la Couze", dans les communes de Saint-Pardoux, Razès et Compreignac

Article 1^{er} : Champ d'application.

Sur le plan d'eau de Saint-Pardoux dans le département de la Haute-Vienne, communes de Razès, de Saint Pardoux et de Compreignac, l'exercice de la navigation est régi par le R.G.P.N.I. et le présent arrêté.

Article 2 : Dispositions d'ordre général

Article R4241-60 : « Sans préjudice des dispositions de l'article L. 214-12 du code de l'environnement et de l'exercice par le maire des pouvoirs de police prévus par l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales, la pratique des sports nautiques est soumise à des dispositions particulières fixées par les règlements particuliers de police. »

Article R4241-61 : « Les règlements particuliers de police peuvent établir la liste des parties des canaux et leurs dépendances, sur lesquelles il est interdit de se baigner. »

Est interdite, sur toute la surface du plan d'eau :

- la pratique du jet-ski et du scooter des mers.

La navigation est autorisée du levé au coucher du soleil et interdite par mauvaises conditions météorologiques (brouillard et orages).

Tout mouillage est interdit, sauf autorisation spécifique.

Le stationnement de tout bateau habitable doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par l'Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) "Le Lac de Saint-Pardoux" et visée par le conseil général de la Haute-Vienne.

Toutes les activités autorisées peuvent s'exercer dans les limites des conditions ci-après, aux risques et périls des pratiquants sans que la responsabilité de l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux", des collectivités et de l'administration puisse être engagée. C'est notamment le cas de toute baignade non pratiquée dans une zone aménagée et surveillée.

En particulier, du fait des variations du niveau de la retenue ou de la présence éventuelle d'obstacles immergés, les usagers sont tenus de prendre à leurs frais toutes précautions appropriées pour éviter accidents ou avaries.

Sauf dans les bandes de rive et la zone de ski nautique, pour les bateaux tractant un skieur désignés à l'article 3, ci-après, la vitesse est limitée à 10 km/h sur l'ensemble du lac.

La location d'embarcations de toute nature à des fins commerciales, ou l'organisation de tous services de transports en communs de passagers sur la retenue, doit faire l'objet d'une convention préalable avec l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux" et le conseil général de la Haute-Vienne après vérification des règles de droit commun concernant la sécurité des bateaux à passagers.

L'aménagement de toute installation (construction, rampes de mises à l'eau, bouées d'ancrage, pontons, etc.) en bordure de la retenue, est interdit, sauf convention ou autorisation délivrée par l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux" et visée par le conseil général de la Haute-Vienne.

Ces aménagements seront effectués conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

L'entretien des installations autorisées incombe au propriétaire et demeure de sa responsabilité.

Tout aménagement non autorisé fera l'objet d'un retrait immédiat et, si besoin, avec l'appui des forces de l'ordre.

Pour favoriser la pratique de certains sports nautiques les périodes suivantes sont définies sur le lac de Saint-Pardoux :

- *Période du ski nautique, du 1er avril au 31 octobre*, toute embarcation, non autorisée par le club gestionnaire de la zone, ou ne permettant pas la pratique du ski nautique est interdite dans cette zone ;

- *Période estivale, du 1er juin au 15 septembre*, toute embarcation à moteur est interdite dans la zone A1, zone centrale du lac, décrite ci-dessous, à l'article 3. paragraphe c/.

Article 3 : Cartographie

Les conditions d'utilisation du plan d'eau sont réglées selon les dispositions prévues par la cartographie jointe en annexe.

La cartographie, qui peut faire l'objet de mises à jour régulières, comporte les dispositions suivantes :

a/ Zone interdite à toute navigation :

Les zones comprises :

- entre le barrage et une ligne droite reliant deux panneaux d'interdiction placés à terre sur chacune des rives à 200 m à l'amont de ce dernier ;

- dans l'anse du site de Santrop, dans la zone A1, décrite au paragraphe c/ ci-dessous.

sont interdites à toute navigation (stationnement et circulation), ainsi qu'à toute présence humaine non autorisée.

b/ Bandes de rive :

Il est institué le long des rives est et ouest de la zone de motonautisme, zone B décrite ci-dessous, deux zones continues dites bandes de rive de 30 m de largeur.

Dans la bande de rive est, pour protéger les pêcheurs à pied, toute navigation et baignade est interdite.

Pendant la période du ski nautique, dans la bande de rive ouest, et sous réserve de leur autorisation de présence sur le plan d'eau, les embarcations, hormis les bateaux à voile non motorisés et à rame, peuvent circuler avec une vitesse de circulation limitée à 5 km/h. Leur stationnement ou arrêt y est interdit, sauf cas de force majeure.

Les bateaux à passagers sont prioritaires, Tout autre embarcation devra s'écarter de leur route, sans toutefois empiéter dans la zone de ski nautique.

Pour laisser libre leur passage, aucune plage, chenaux, pontons et zones de stationnement ne sont autorisés dans cette bande de rive. La baignade est donc interdite.

c/ Zones A réservées à la voile et au canotage :

La zone définie A1 (zone centrale du lac) et la zone A2 (à l'ouest du site de friaudour) sont réservées à la pratique de la voile et du canotage.

En zone A1

Toutefois, la circulation des bateaux à passagers et bateaux navettes sont prioritaires dans leur couloir de passage.

Les embarcations à moteur thermique sont interdites toute l'année dans cette zone. Les embarcations à moteur électrique sont autorisées, sauf pendant la période estivale (du 1^{er} juin au 15 septembre).

La pratique de la nage en eau libre est autorisée pendant la période estivale dans les conditions énumérées en annexe 1 du présent arrêté. Toute embarcation présente dans cette zone devra s'écarter du périmètre immédiat des groupes de nageurs pratiquant la nage en eau libre.

En zone A2

Les embarcations à moteur thermique sont interdites, les embarcations à moteur électrique sont autorisées, toute l'année.

Dans ces zones, toutes activités et régates organisées par un club présent sur le plan d'eau et exclusivement pour ses adhérents, déclarées deux semaines à l'avance auprès de l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux", sont prioritaires sur la circulation des autres embarcations, hors celles des bateaux à passagers.

d/ Zone d'avertissement de la proximité de la zone interdite :

Au nord de la zone A2, une ligne d'avertissement de la proximité de la zone interdite sera matérialisée à environ 60 mètres en amont de la limite de cette zone interdite. Tout batelier, lorsqu'il atteindra cette ligne d'avertissement, devra prendre ses dispositions pour faire demi-tour avant la zone interdite.

e/ Zone B réservée au ski nautique :

La zone définie B sur le plan (bassin Ouest), est réservée à la pratique du ski nautique pendant la période du ski nautique (du 30 avril au 31 octobre).

En dehors de cette période, cette zone ne sera autorisée et réservée à la pratique des sports motonautiques qu'à condition que l'association de ski nautique, visée à l'article 7 ci-après, ait notifié au moins huit jours à l'avance à l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux" un programme d'activités.

Durant ces périodes, sauf autorisation délivrée par le club de ski nautique, aucune autre embarcation ne doit circuler à l'intérieur de cette zone qui est alors uniquement réservée au ski nautique.

Au-delà de ces périodes, toutes les embarcations, hormis les bateaux à moteur thermique, sont autorisées dans la zone.

Toute baignade est strictement interdite dans cette zone.

f/ Zone C réservée au canotage :

La zone définie C (bassin nord-est), sur le plan, est réservées aux embarcations désignées sous le terme de canotage (canoës-kayaks, bateaux à rame et pédalos). Les bateaux à voile sont interdits.

Les bateaux à moteur sont autorisés toute l'année, les moteurs électriques sont conseillés.

g/ Chenaux pour la circulation d'embarcations, la mise à l'eau, pontons et les zones de stationnement

Article R4241-5 : « Les bateaux sont soumis à des règles de stationnement définies par arrêté du ministre chargé des transports. Cet arrêté définit notamment les caractéristiques des zones où le stationnement est interdit ou autorisé et les prescriptions applicables en matière d'ancrage et d'amarrage ainsi qu'en matière de surveillance. » « Les règlements particuliers de police délimitent, le cas échéant, les zones précitées et peuvent limiter la durée du stationnement des bateaux recevant du public. »+ Articles A. 4241-51-1 à A. 4241-54-9

Pour des embarcations ciblées, les chenaux, mises à l'eau, pontons et zones de stationnement peuvent être créés. Les baigneurs ne doivent pas emprunter les chenaux réservés, ni stationner dans les zones de stationnement.

À proximité de ces installations les embarcations limiteront leur vitesse à 5 km/h.

h/ Zones de baignade :

La réglementation et le balisage des plages et zones de baignades font l'objet d'un arrêté municipal.

Toute baignade est interdite en l'absence de balisage.

La baignade depuis une embarcation, sur l'ensemble du plan d'eau est interdite.

i/ Les interdictions et restrictions imposées par le présent règlement ne sont pas opposables :

- aux embarcations de la police de l'eau, de la police de la pêche, de la police de la navigation, des services de secours et de sécurité,

- aux embarcations chargées de la sécurité des écoles, des clubs et associations, dans l'exercice de leur mission. Ainsi que celles qui participent à l'organisation des manifestations nautiques autorisées,

- aux embarcations de l'E.P.I.C. « Le lac de Saint-Pardoux », gestionnaire du site, et des organismes autorisées par l'E.P.I.C. pour le contrôle et les aménagements des sites.

Ces embarcations doivent porter un fanion rouge à l'avant.

Article 4 : Signalisation du plan d'eau

Article R4242-7 : « La signalisation arrêtée par le plan approuvé en application de l'article R. 4242-3 ou par le règlement particulier de police en application de l'article R. 4242-6 est adaptée aux usages de la voie d'eau, du cours d'eau ou du plan d'eau concerné et conforme aux signaux prévus par le règlement général de police de la navigation intérieure. »

La signalisation du plan d'eau de Saint-Pardoux est conforme aux prescriptions de l'annexe 5 du R.G.P.N.I. et à la cartographie jointe au présent arrêté.

Elle comporte :

a/ Le balisage de la zone interdite à toute navigation :

La limite des zones interdites sera signalée au moyen :

- d'un panneau de type A1 "Interdiction de passer", sur chaque rive, accompagné, chacun, par une flèche orientée vers le sens de l'interdiction et implanté comme indiqué à l'article 3a/ ;

- vers le barrage, de deux bouées bi-coniques jaunes de 0,80 m de diamètre, surmontées d'un fanion rouge rigide pour l'interdiction d'accès, réparties régulièrement sur la ligne reliant les deux panneaux ;

- vers l'anse de Santrop, d'une bouée bi-conique jaune de 0,80 m de diamètre, surmontée d'un fanion rouge rigide pour l'interdiction d'accès, au milieu de la ligne reliant les deux panneaux.

b/ Le balisage d'avertissement de la proximité de la zone interdite, au nord de la zone A2

Ce balisage sera effectué au moyen :

- d'un panneau de type E8 "Aire de virage", sur chaque rive, accompagné, chacun, par une flèche orientée vers le sens de la zone d'aire de virage et implanté comme indiqué à l'article 3 e/-2ème paragraphe. Sur chaque flèche est inscrite le nombre 60, qui indique la longueur de la zone de retournement.

- d'une ligne de bouées bi-coniques blanches de 0,40 m pour le début de l'aire de virage, espacées de 25 mètres maximum entre elles sur la ligne reliant les deux panneaux.

c/ Le balisage des bandes de rive

Ce balisage sera effectué :

pour la bande de rive à l'ouest de la zone de ski nautique, au moyen,

- de panneaux placés aux extrémités de la bande, sur les berges, avec l'inscription suivante "BANDE DE RIVE de 30 m, couloir d'accès en zone (A1 ou A2) du 1er avril au 31 octobre, priorité au bateau à passagers",

- d'une bouée placée en début et fin de la bande correspondant à la première bouée décrite au paragraphe d) ci-dessous.

pour la bande de rive à l'est de la zone de ski nautique, au moyen :

- de panneaux placés aux extrémités de la bande, sur les berges, avec l'inscription suivante "BANDE DE RIVE de 30 m, interdite à toute navigation et baignade",

- d'une bouée placée en début et fin de la bande correspondant à la première bouée décrite au paragraphe d) ci-dessous. Deux à trois bouées supplémentaires seront placées de part et d'autre de l'île, sur la limite entre les deux zones, conformément à la cartographie jointe.

d/ Le balisage des limites de la zone réservée à la pratique du ski nautique

Ce balisage sera effectué, sur chaque limite, au moyen :

- de trois panneaux, sur chaque berge

* un panneau de type E17 "Pratique du ski nautique autorisée", complété par un panneau comportant l'inscription "du 1er avril au 31 octobre, hors période se renseigner", l'ensemble accompagné d'une flèche orientée vers la zone de ski nautique, placé sur chaque berge, en limite de zone,

* deux panneaux accolés à chaque panneau de type E17, accompagné d'une flèche orientée vers la zone opposée de ski nautique :

* un panneau du type A12 "Navigation interdite aux bateaux motorisés" pour l'interdiction des bateaux à moteurs et complété,

+ par un panneau portant l'inscription "du 1er juin au 15 septembre", côté zone A1 ;

+ par un panneau portant l'inscription "moteur électrique uniquement" côté zone A2 ;

* un panneau de type de type B6 avec le nombre 10, pour l'obligation de ne pas dépasser la vitesse de 10 km/h ;

- de bouées jaunes bi-coniques de 0,80 mètre de diamètre. Les premières bouées, coté ouest et est, seront placées à 30 mètres de la berge, pour matérialiser l'intersection entre les bandes de rive et la zone réservée au ski nautique. Les bouées suivantes seront espacées de 100 mètres maximum, entre elles.

e/ Le balisage de la limite entre les zones A1 et C

Sur le pont matérialisant la limite entre les zones A1 et C seront placés, côté zone A1 :

- un panneau type A15 "Navigation interdite aux bateaux à voile", signalant que les voiliers n'ont pas le droit de franchir le pont ;

- un panneau type E15 "Navigation autorisée pour les bateaux motorisés", pour l'autorisation des bateaux à moteur et complété par un panneau portant l'inscription "moteur électrique conseillé" ;

- un panneau de type de type B6 avec le nombre 10, pour l'obligation de ne pas dépasser la vitesse de 10 km/h.

f/ Le balisage du chenal réservé au bateau navette

La signalisation et le balisage du chenal pour le bateau navette, d'une largeur de 30 mètres, seront fait de part et d'autre du chenal, au moyen :

- d'un panneau de type B8 "Obligation d'observer une vigilance particulière", sur chaque rive ou extrémités des pontons de stationnement des bateaux navette, complété par un panneau comportant l'inscription "Bateau navette prioritaire". Cette signalisation sera placée parallèlement à l'axe ;

- de bouées jaunes bi-coniques de 0,40 mètre de diamètre, espacées de 25 mètres maximum, entre elles.

g/ Le balisage des mises à l'eau et zones de stationnement

La signalisation des chenaux, s'ils existent, est matérialisée au moyen de :

- d'une bouée conique de couleur jaune, de 0,80 mètre de diamètre, placée de part et d'autre de l'entrée du chenal. Leur partie supérieure est peinte en rouge, pour celle de gauche en entrant, et en vert, pour celle de droite, en entrant,

- de bouées coniques de couleur jaune, de 0,40 mètre de diamètre, placées tous les 10 mètres dans le cas d'un chenal jouxtant ou traversant une zone de baignade aménagée, 25 mètres dans les autres cas.

La signalisation des stationnements est matérialisée au moyen de :

- d'un panneau de type E5 "Autorisation de stationner", si tout type d'embarcation autorisé dans la zone peut amarrer, sinon les restrictions sont indiquées dans un cartouche. Ce panneau est placé en rive ou sur un ponton d'amarrage.

En l'absence de pontons, l'entrée de la zone de stationnement est matérialisée comme un chenal.

h/ Le balisage du nouveau port de ski nautique

Le balisage du nouveau port de ski nautique respectera le nouveau règlement général de la police de la navigation intérieure. La signalisation sera adaptée aux caractéristiques locales.

i/ Le balisage des zones de baignade

Les limites des zones de plages et de baignades publiques sont signalées conformément à la circulaire n°1986-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant. Ces zones sont réglementées par arrêté municipal.

j/ Mise en place et entretien de la signalisation

Toute la signalisation accompagnée d'une flèche orientant la prescription des panneaux sera implantée de façon à être visible depuis la berge et le plan d'eau.

La mise en place, l'entretien et le remplacement de la signalisation et du balisage, sont assurés par l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux", à charge pour lui de se retourner auprès des responsables de dégradations et des utilisateurs ayant aménagé une installation autorisée mais qui nécessite un balisage ou une signalisation.

Article 5 : Restriction de circulation

a/ Bateau à passagers et navettes

L'organisation, par l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint-Pardoux", de promenades destinées au public à bord d'un bateau à passagers équipé d'un appareil moto-propulseur est autorisée à l'intérieur des zones A, et de la bande de rive à l'ouest de la zone B ci-dessus décrites, ainsi que le chenal aménagé pour le bateau navette. Cette autorisation ne vaut que par temps clair et entre le lever et le coucher du soleil.

Le bateau assurant les promenades et le bateau navette doivent obligatoirement utiliser l'itinéraire matérialisé et les pontons d'embarquement représentés sur le schéma directeur joint en annexe. Ces derniers étant balisés conformément à paragraphe g), article 4, du présent arrêté.

La promenade doit s'effectuer dans le sens des aiguilles d'une montre et la traversée, pour rejoindre la rive apposée, en ligne droite.

La vitesse maximale de ces bateaux ne doit pas dépasser 10 km/h et 5 km/h dans la bande de rive et les chenaux aménagés.

Information du public

Le présent règlement particulier et son schéma directeur annexe devront être affichés à chaque embarcadère sur un tableau qui indiquera en outre :

- le nombre maximum de passagers transporté dans le bateau ;
- le tarif des places ;
- la faculté pour les passagers de consigner leurs plaintes et leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- ces trois indications devront être affichées également à bord du ou des bateaux à passagers.

Conformité du bateau à passagers et navettes

Le ou les bateaux utilisé(s) pour le transport de passagers dans le cadre des promenades et navettes mentionnées ci-dessus ne pourront être mis en service que s'ils ont été reconnus par la

commission de surveillance des bateaux à propulsion mécanique en conformité avec la réglementation en vigueur et munis des titres légaux correspondants.

Conduite du bateau à passagers et navettes

La ou les personnes devant piloter ces bateaux devra(ont) être titulaire(s) du certificat spécial de capacité bateaux à passagers.

b/ Bateau à moteur et embarcations de pêcheurs

Les embarcations, à moteur, présentes sur le lac, devront être munies à l'avant d'un fanion spécifique très visible de couleur blanche.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toute personne se trouvant à bord des embarcations.

Les embarcations à moteur ne sont pas prioritaires dans la bande de rive ouest . Les marinières s'engagent donc à leur risques et périls.

Dans le cas où l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint Pardoux" constate que les vitesses maximales autorisées ne sont pas suffisamment respectées, en zone C, il peut imposer et afficher à l'entrée de la zone, l'obligation de naviguer avec un moteur électrique et non thermique.

Article 6 : Règles de route

Pour l'application des articles 6.02 et 6.03 du R.G.P., le plan d'eau n'est pas considéré comme un grand plan d'eau.

Sur l'ensemble du plan d'eau, les embarcations énumérées au paragraphe i/ de l'article 3 ont priorité sur toutes autres embarcations.

Les bâtiments motorisés tractant un skieur ont priorité dans la zone qui leur est réservée et pendant la période de pratique de l'activité, sur les autres bâtiments motorisés, excepté sur les bateaux désignés au paragraphe précédent.

Il n'est pas délivré de priorité générale de route aux bateaux à passagers, mais leurs passages doivent être facilités par toute autre embarcation.

L'embarcation la plus lente a priorité sur l'embarcation la plus rapide.

Les embarcations tenues de s'effacer doivent serrer à droite. Si, pour des raisons nautiques, cette règle ne peut être suivie, elles doivent clairement indiquer, par des manœuvres appropriées, de quel côté elles vont s'écarter.

Article 7 : Règles particulières au ski nautique

Article R4241-60 : « Sans préjudice des dispositions de l'article L. 214-12 du code de l'environnement et de l'exercice par le maire des pouvoirs de police prévus par l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales, la pratique des sports nautiques est soumise à des dispositions particulières fixées par les règlements particuliers de police. »

La pratique du ski nautique n'est autorisée que par temps clair entre le lever et le coucher du soleil.

Le nombre maximum d'embarcations propulsées par un moteur, pour la pratique du ski nautique, autorisées à naviguer simultanément dans la zone B définie ci-dessus est fixé à 12 unités. Chaque bateau remorquant un ou plusieurs skieurs compte pour deux unités.

Le conducteur du bâtiment remorqueur doit être accompagné d'une personne âgée de 15 ans au moins chargée du service de la remorque et de la surveillance du skieur. Les personnes titulaires du brevet d'Etat de moniteur de ski nautique ne sont pas soumises à cette disposition.

En dehors de la prise de remorque par le skieur, la remorque ne doit pas être traînée à vide.

En dehors des chenaux qui leur sont réservés, il est interdit à tout bâtiment remorquant des skieurs nautiques de passer à moins de 50 m des baigneurs et bâtiments et établissements flottants.

Les pratiquants du ski nautique doivent être groupés en association dont l'activité sur la retenue doit faire l'objet d'une convention préalable avec le département de la Haute-Vienne propriétaire du plan d'eau et l'E.P.I.C "Le Lac de Saint Pardoux".

Les garants de l'application des mesures réglementaires de l'association fixent si besoin est, l'ordre de départ, la durée et les conditions de navigation par jour et sont responsables de l'application des mesures de sécurité réglementaires propres à la discipline considérée. Toute embarcation doit notamment posséder l'équipement minimum requis, en particulier autant de gilets de sauvetage ou bouées de sauvetage que de passagers.

Les conducteurs d'embarcations à moteur doivent, le cas échéant, être munis des certificats de capacité et des permis de navigation prévus par la réglementation en vigueur.

Article 8 : Plongées subaquatiques

Les plongées subaquatiques sont interdites sur toute la retenue sauf autorisations accordées par l'E.P.I.C. « Le lac de Saint-Pardoux » pour des motifs d'intérêt général ou pour travaux et réparations.

Article 9 : Mesures particulières de sécurité

Article D4211-2 : « Les bateaux sont soumis, outre les dispositions du présent chapitre, à des prescriptions techniques relatives à leur construction, agrément et entretien déterminées par arrêtés du ministre chargé des transports. »

Ces arrêtés prévoient notamment des prescriptions techniques complémentaires pouvant être appliquées à la navigation de certains bateaux sur les zones 1 et 2 et des prescriptions techniques allégées applicables à la navigation de certains bateaux sur les zones 3 et 4. Ces prescriptions techniques sont définies dans le respect des dispositions de la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.

Article R4241-17 : « Les règlements particuliers de police peuvent imposer dans certaines circonstances ou secteurs de navigation le port du gilet de sauvetage ou d'une aide individuelle à la flottabilité. »

En dehors des manifestations nautiques et pendant la période estivale, les services chargés de la surveillance des pratiques nautiques sur le lac, ainsi que l'E.P.I.C. "Le Lac de Saint Pardoux", doivent disposer d'un bateau de surveillance du lever au coucher du soleil, notamment pendant la période du ski nautique.

Article 10 : Manifestations nautiques

Article R4241-38 : « Sans préjudice d'autres régimes d'autorisation applicables, les manifestations sportives nautiques, fêtes nautiques ou autres concentrations de bateaux susceptibles d'entraver la navigation sont soumises à autorisation. L'organisateur de la manifestation doit présenter une demande d'autorisation au préfet du département du lieu de la

manifestation. La décision d'autorisation est prise par le préfet. Elle est publiée et notifiée à l'auteur de la demande. »

Les exercices militaires susceptibles de gêner la navigation ou nécessitant son interruption sont soumis aux mêmes règles.

Toutes manifestations nautiques proposées par un club autorisé à pratiquer sur le lac et exclusivement pour ses adhérents, seront organisées en concertation avec les autres utilisateurs du lac, l'E.P.I.C. "Le lac de Saint-Pardoux" et le conseil général de la Haute-Vienne.

Les manifestations nautiques attirant du public feront l'objet d'autorisations spéciales données par arrêté préfectoral.

Article 11 : Mesures temporaires

Article R4241-26 : « Le conducteur se conforme aux prescriptions temporaires édictées par le préfet pour assurer la sécurité et la sûreté de la navigation et diffusées selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé des transports. »

Il se conforme également aux mesures temporaires prises par le gestionnaire de la voie d'eau en application de l'article L. 4241-3.

Des restrictions temporaires à la navigation peuvent être décidées par le directeur de l'E.P.I.C. "Le lac de Saint-Pardoux" ou par la direction départementale des territoires et portées à la connaissance des usagers.

Article 12 : Dispositions diverses

Les abords du plan d'eau doivent être maintenus dans le plus parfait état de propreté. Il est rigoureusement interdit d'y jeter, ainsi que sur le plan d'eau lui-même, les détritiques de toute nature.

Les usagers s'engagent à informer au plus tôt l'exploitant ou la direction départementale des territoires d'événement (incident ou accident) de nature à gêner ou remettre en cause l'usage touristique du plan d'eau.

Il est interdit également de se livrer sur le plan d'eau et ses abords à des activités susceptibles de nuire au bon ordre et à la sécurité publique.

Les infractions aux présentes dispositions et le non respect du présent règlement seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 13 : Sanctions

Article R4274-16 : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe le fait de ne pas respecter les interdictions de baignade établies par les règlements particuliers de police en application de l'article R. 4241-61. »

Article R4274-22 : « Sauf disposition contraire du présent chapitre, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations prévues par les règlements particuliers de police pris en application de l'article R. 4241-66 sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe. »

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe le fait de ne pas respecter les interdictions de baignade établies par les règlements particuliers de police en application de l'article R. 4241-61.

Sans préjudices des dispositions prévues par le règlement général de police de la navigation intérieure, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations prévues par les

règlements particuliers de police pris en application de l'article R. 4241-66 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

Article 14 : Texte abrogé

Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 30 juin 1976 modifié les 20 juillet 1989 et 16 août 1989, 10 avril 1990 et 21 juillet 1992 portant règlement particulier de police de la navigation sur le plan d'eau de Saint-Pardoux sur la rivière La Couze dans le département de la Haute-Vienne.

Article 15 : Publication et Affichage

Article R4241-66 : « (...) Les règlements particuliers de police sont mis à la disposition du public sous forme électronique et affichés dans les lieux qu'ils définissent. »

Article A. 4241-26 : « 1. Les mesures temporaires édictées par le préfet en application de l'article A. 4241-26, et celles édictées par le gestionnaire en application du décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau, pris en application de l'article L. 4241-3, sont diffusées par voie d'avis à la batellerie. »

Le présent arrêté sera publié et affiché par les maires des communes de Razès, Saint-Pardoux et Compreignac, à charge pour eux d'en informer les propriétaires riverains.

Il fait en outre l'objet d'un affichage :

- par les soins de l'E.P.I.C. "Le lac de Saint-Pardoux", aux abords de la retenue en des points susceptibles d'attirer l'attention du public et ainsi qu'indiqué à l'article 5 (paragraphe a/ "Bateaux à passagers") ci-dessus obligatoirement à chaque point d'embarquement et à bord des bateaux à passagers.

- par les soins des associations, groupements, collectivités, personnes ayant passé convention avec le département de la Haute-Vienne propriétaire du plan d'eau et l'E.P.I.C. "Le lac de Saint-Pardoux" gestionnaire. Cet affichage sera implanté sur les berges de la zone où leur activité s'exerce.

Les prescriptions temporaires font l'objet d'un affichage aux mêmes endroits.

Article 16 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2016-02-09-001

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en 2016

*Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des
finances publiques de la Haute-Vienne en 2016*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 9 février 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, RUE MONTMAILLER
87 043 LIMOGES Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne**

**L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques
de la Haute-Vienne,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 41 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016002-0021 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} avril 2016, les services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne sont ouverts au public selon les modalités horaires détaillées dans le tableau ci-après :

Trésoreries de la DDFIP 87	Horaires d'ouverture au public
DDFIP et services du site Montmailler	8H30 à 12H00 – 13H30 à 16H00. Fermeture AM : mercredi et jeudi
PAIERIE DÉPARTEMENTALE	8H30 à 12H00 – 13H30 à 16H00. Fermeture AM : mercredi et jeudi
Site CRUVEILHIER (tous services)	8H30 à 12H00 – 13H15 à 16H00. Fermeture AM : mercredi et jeudi.
SIP SIE SAINT JUNIEN	8H30 à 12H00 – 13H15 à 16H00. Fermeture AM mercredi et vendredi
SAINT-JUNIEN	8H30 à 12H00 – 13H15 à 16H00. Fermeture AM mercredi et vendredi.

Trésoreries de la DDFIP 87	Horaires d'ouverture au public
LIMOGES Banlieue & Amendes	8H30-12h - 13h30-16h00 Fermeture AM : mercredi et jeudi
LIMOGES CHU et CH Esquirol	8H30 à 12H00 – 13H00 à 16H00.
AIXE-SUR-VIENNE	9H00-12H00 (13H00 le vendredi) Fermeture AM tous les jours
AMBAZAC	9H00-12H00 – 13h30-16h00 Fermeture mercredi toute la journée et vendredi toute la journée.
CFP de BELLAC	09H00-12H00 – 13H30-16H00 Fermeture mercredi toute la journée et vendredi toute la journée.
BESSINES-SUR-GARTEMPE	Lundi mardi jeudi : 09H-12H00 et mercredi vendredi : 08H30-12H00 Fermeture tous les après-midi.
CHALUS-DOURNAZAC	9H00-12H00 tous les matins 13H30-16h00 le mardi Fermeture AM lundi -mercredi – jeudi – vendredi
CHATEAUNEUF-LA-FORET	08H30-12H00 Fermeture toutes les AM
EYMOUTIERS	9H00-12H00 (13H00 le vendredi) Fermeture AM tous les jours
OPDHLM de la Haute-Vienne (Isle)	9H00 à 12H00 – 13H00 à 16H00. Fermeture lundi AM, mercredi AM et vendredi AM
LA BASSE-MARCHE	9H30-12H00 – 13H30-16H00 Fermeture : lundi AM, mercredi AM et vendredi AM
NANTIAT	9h-12h – 13h30-16h00 Fermeture : AM des lundi mercredi vendredi, et jeudi matin
PIERRE-BUFFIÈRE	9H00-12H00 (13H00 le vendredi) Fermeture AM tous les jours
ROCHECHOUART	08H30 – 12H00 Fermeture tous les AM.
SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT	8H30 – 12H00. Fermeture toutes les AM.
CFP de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	09H00-12H00 – 13H30-16H00 Fermeture AM : lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Limoges, le 9 février 2016

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne,

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2016-01-18-003

convention de délégation DRAC 2016

convention de délégation DRAC/DDFIP87 pour 2016



Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 04 janvier 2016.

Entre la **Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes (DRAC)** représentée par Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur Régional de la DRAC, désigné sous le terme de "**délégrant**",
d'une part,

Et

La **Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-vienne (DDFIP)** représentée par Monsieur Vincent BONARDI, Directeur chargé du pôle pilotage et ressources de la DDFIP de la Haute-Vienne, désigné sous le terme de "**délégataire**",
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes :

131 – création, 175 – patrimoines, 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture, 334 – livres et industries culturelles, 309 – entretien immobilier de l'Etat, 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées, 723 – contribution aux dépenses immobilières, initiés par l'ex-Direction Régionale des Affaires culturelles du Limousin.

Le délégrant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégrant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- a. il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b. il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés ;
- c. il saisit la date de notification des actes ;
- d. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
- e. en mode facturier, il enregistre la certification du service fait valant ordre de payer ;
- f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier (liste des cas à joindre en annexe) ;
- g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
- i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- j. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de

- a. la décision des dépenses et recettes,
- b. la constatation du service fait,
- c. pilotage des crédits de paiement,
- d. l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2016 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à *Bordeaux*

Le *18* janvier 2016

Le délégant
Direction Régionale des Affaires culturelles
de la Région

Le délégataire
Direction départementale des
Finances Publiques de la

OSD par délégation du Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en date du 04 janvier 2016

Visa du préfet de la Région
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Visa du préfet du département
de la Haute-Vienne



Prefecture de la Haute-Vienne

87-2016-02-10-001

**AP modificatif portant renouvellement de la commission
des élus relative à la dotation d'équipement des territoires
ruraux (DETR)**

*Arrêté modificatif portant renouvellement de la commission des élus relative à la dotation
d'équipement des territoires ruraux (DETR)*

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi de finances initiale pour 2011 n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et notamment son article 179,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-2, L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-35,

VU la circulaire NOR INTB1240718C du 17 décembre 2012 relative aux modalités de gestion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2014 portant constitution de la commission consultative des élus compétente en matière de DETR,

VU l'arrêté modificatif du 18 février 2015,

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant fusion des communautés de communes du Pays de la Météorite et Vienne-Glane avec effet au 1^{er} janvier 2016,

VU les propositions de Mme la Présidente de l'association des maires et élus du département de la Haute-Vienne à l'appui de son courrier du 5 février 2016,

CONSIDERANT les changements de mandats issus de la fusion des communautés de communes du Pays de la Météorite et Vienne-Glane, il y a lieu de procéder au remplacement de deux présidents d'EPCI à fiscalité propre au sein de la commission consultative des élus compétente en matière de DETR,

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne,

ARRETE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté du 6 août 2014 modifié le 18 février 2015 portant constitution de la commission consultative des élus compétente en matière de DETR est modifié comme suit :

- Collège des représentants des EPCI à fiscalité propre :

M. Pierre **VALLIN**, Président de la communauté de communes Porte d'Occitanie
M. Hervé **BERNARD**, Président de la communauté de communes Brame Benaize
M. Philippe **BARRY**, Président de la communauté de communes du Val de Vienne
M. Daniel **BOISSERIE**, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix
M. Stéphane **DELAUTRETTE**, Président de la communauté de communes des Monts de Châlus
M. Bernard **DELOMENIE**, Président de la communauté de communes du Pays de Nexon
M. Marc **DITLECADET**, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne
M. Jean-Pierre **FAYE**, Président de la communauté de communes Portes de Vassivière
Mme Corine **HOURCADE-HATTE**, Présidente de la communauté de communes du Haut Limousin
M. Joël **RATIER**, Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

- Collège des représentants des communes :

M. Jean-Paul **BARRIERE**, maire délégué de Bussière Boffy
M. William **BAYLE**, maire de Saint-Symphorien-sur-Couze
M. Jean-Pierre **ESTRADE**, maire de Saint-Martin-Terressus
M. Bruno **GRANCOING**, maire de Saint-Auvent
M. Philippe **LACROIX**, maire d'Oradour-sur-Glane

Les autres articles restent inchangés.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux membres visés à l'article 1^{er} ainsi qu'à Madame la Présidente de l'association des maires et élus de la Haute-Vienne.

Limoges, le 10 février 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Alain CASTANIER

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2000-1115 du 22/11/2000 modifiant le Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.
Un recours gracieux peut être exercé également. Cette demande de réexamen interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau, qu'à compter de ma réponse.
A cet égard, l'article R.421-2 du code précité stipule que "le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation, par l'autorité compétente, vaut décision de rejet".

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2015-12-11-001

Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole promotion
du 1er janvier 2016.

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016 ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BORYS Nicolas**
Chef d'équipe, SA ESPACE VERT DU LIMOUSIN, LIMOGES
- **Madame BRISSAUD Nathalie**
Assistante départementale, SAFER MARCHE LIMOUSIN, VERNEUIL-SUR-VIENNE
- **Monsieur RICHARD Olivier**
Agent appro 1er échelon, NATEA, LIMOGES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Madame BOSSÉ Annie**
Assistante, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST, LIMOGES
- **Madame CHAUVET Catherine**
Responsable administrative, ALLIANCE FORETS BOIS, CESTAS
- **Monsieur FAURICHON Gilles**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST, LIMOGES
- **Monsieur LAROCHE Pascal**
Agent collecte appro, NATEA, LIMOGES
- **Monsieur LIBOUTET Bernard**
Animateur de production santé végétale, NATEA, LIMOGES
- **Monsieur PIERRU Jean-François**
Responsable de pôle, GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT
- **Madame THEVENY Laurence**
Technicienne, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST, LIMOGES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BEAUFORT Sylvie**
Cadre, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame COUDERT Nathalie**
Cadre, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Monsieur FORESTIER Joël**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Monsieur MASSICOT Philippe**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame SERVIERE Nadine**
Assistante d'accueil 1er échelon, NATEA, LIMOGES
- **Monsieur THOMAS Didier**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame AMORES-GERALD Catherine**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame BARRET Sylvette**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame BREUIL Arlette**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame CHAZELAS Michèle**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Monsieur DAHLEM Alain**
Cadre, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Madame LACORE Josiane**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES
- **Monsieur PLANTÉ Philippe**
Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES

- **Monsieur RIFFAUD Bernard**

Cadre, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES

- **Madame RISSE Brigitte**

Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES

- **Madame ROUMILHAC Elisabeth**

Technicien, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE OUEST,
LIMOGES

Article 5 : La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 11 décembre 2015

Le Préfet

Laurent Cayrel

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2015-12-11-003

Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail
promotion du 1er janvier 2016.

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALBERTI Claude**
Inspecteur principal service système, XEROX, VILLEPINTE.
- **Monsieur ANDRIEUX Olivier**
Agent de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
- **Madame AUBEL Christelle**
Chargée de facturation, VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur AUTEF Hubert**
Chef de chantier, SADE, POITIERS.
- **Madame BARDON Michelle**
Aide médico psychologique, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame BARTHELEMY Isabelle**
Vendeuse 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame BASGROT Bernadette**
Ouvrière, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Madame BEAUDET Nelly**
Vendeuse spécialisée qualifiée, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame BERNIER Delphine**
Vérificateur législation, URSSAF DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame BERTAUD Isabelle**
Chef de rayon 1, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur BIGOT Damien**
SQDA, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Madame BIMBAUD Anne-Marie**
Conducteur machines emballage, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame BLANCHARD Nadège**
Psychologue, POLE EMPLOI LIMOUSIN, LIMOGES.

- **Monsieur BLANC Philippe**
Vendeur qualifié, LA VINO THEQUE DE CARNOT, LIMOGES.
- **Monsieur BONNAUD Fabrice**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Madame BONNETAUD Mireille**
Coiffeuse, COIFFURE GISELE, NEXON.
- **Monsieur BONNET Didier**
Aide conducteur Flexo, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur BORIE Olivier**
Technicien biomédical, ALAIR & AVD, LIMOGES.
- **Madame BOULAY Patricia**
Assistante de caisse, SAS SCL MONOPRIX, LIMOGES.
- **Monsieur BOULESTEIX Robert**
Leader opérateur, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Monsieur BOUSQUET Jacques**
Assistant planning, OGF, PARIS.
- **Madame BOUYER Nadia**
Hôtesse d'accueil 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame BOYER Sylvie**
Médecin conseil, DIRECTION REG. SERVICE MEDICAL LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Madame BRISSIAUD Sylvie**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur BRUGERON Frédéric**
Opérateur chaudière, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur BRUNERIE Eddie**
Deviseur fabricant, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame BRUN Karine**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Madame CALES Sabine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur CHABASSIER Frédéric**
Dessinateur bureau d'études, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET PREFABRICATION, LIMOGES.
- **Madame CHAMBRE Marina**
Statisticienne, ARS DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur CHARLES Xavier**
Responsable de secteur logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.

- **Madame CHARPENTIER Bernadette**
Conseillère de vente, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, LIMOGES.
- **Monsieur CHEVALIER Bernard**
Assistant technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur CHRISTOUX Olivier**
Chauffeur livreur PL 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur COUCAUD Franck**
Polyvalent SA, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame COULONGEAT Ingrid**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur CROCHET Bernard**
Responsable pilotage des prestations, SOCIETE GENERALE, PARIS.
- **Monsieur DA COSTA Carlos**
Agent d'exploitation logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame DARDANT Séverine**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur DECOUTY Jean Pierre**
Opérateur soudeur, STEVA Limousin, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Monsieur DECOUX Michel**
Responsable amélioration continue, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Madame DE LA FOURNIERE Marie Christine**
Correspondante approvisionnements, FABREGUE DUO SAS, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame DELAGE Fabienne**
Vendeuse 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame DELAGE Natacha**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Monsieur DELHOMME Loïk**
Polyvalent assistant technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame DELUCHAT Florence**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur DEMARQUAY Laurent**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur DESBOURDELLES Raymond**
Chef de chantier, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
- **Monsieur DESERCES Jacques**
VRP, S.A.S.U. PHILIPPE PATRICK, LE VAL-D'AJOL.

- **Madame DESGOUTTES Nadine**
Employée administrative 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame DESNOS Elvire**
Chargée de comptabilité, RSI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur DEZEIRAUD Thierry**
Responsable préparation maintenance, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame DEZURAUD Isabelle**
Préparatrice en pharmacie, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame DIRUY Maryse**
Secrétaire, FIDAL SOCIETE D'AVOCATS, LIMOGES.
- **Madame DORCET Roseline**
Administration RH, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DOUCET Régis**
Technicien d'atelier fraisage, I.CERAM, LIMOGES.
- **Monsieur DUBOIS Philippe**
Préparateur 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur DUFORNEAU Jean-Richard**
Tourneur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Madame DUPUY Ambre**
Conducteur machines emballage, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur DURIEZ Thiéry**
Réfèrent poste de travail, DEKRA INDUSTRIAL HOLDING SAS, LIMOGES.
- **Madame DURIS Marie-Laure**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur EL BARNOUSSI Mohamed**
Conducteur offset, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Madame ESCLAVARD Stéphanie**
Aide de finition, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur FAUCHER Guy**
Technicien de maintenance, MARTELL & CO, COGNAC.
- **Madame FAURE Yannick**
Opératrice PAO, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur FILIPPOZI Gérard**
Chauffeur GR 6, STEF TRANSPORT LIMOGES, LIMOGES.
- **Madame FOUCAULT Béatrice**
Attachée de direction, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.

- **Madame FOULONNEAU Nathalie**
Manager magasin, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame FREDONNET Jacqueline**
Distributrice d'imprimés publicitaires, MEDIAPOST, LIMOGES.
- **Monsieur FREYERMUTH Bernard**
Tourneur rectifieur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Madame FRICONNET Renée**
VRP, MAGASINS BLEUS, LE RHEU.
- **Madame GALLIENNE Valérie**
Employée commerciale confirmée, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Madame GAMOND Sandrine**
Finisseuse, HAVILAND, LIMOGES.
- **Monsieur GAUD Jean Michel**
Conducteur P.L. + 19 T., AQUITAINE AUTO TRANSPORT, TARNOS.
- **Madame GAUDUFFE Alexandra**
Chef d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur GAUTHIER Lilian**
Responsable technique, SPIE OUEST CENTRE, SAINT-HERBLAIN.
- **Monsieur GIBERT Jean-Louis**
Chaudronnier, SOCIETE ECE, LIMOGES.
- **Monsieur GILLES Jean-Michel**
Technicien maintenance, STARPLAST, LIMOGES.
- **Monsieur GIRARD Philippe**
Technicien instrumentiste, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame GIRAUD Claudine**
Manager de formation, AFPA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur GONCALVES Tiago**
Maîtrise technique, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur GRANGER Eric**
Chauffeur SPL, APROVAL, LIMOGES.
- **Monsieur GREGOIRE Patrick**
Conducteur de ligne, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur GRESIAK Samuel**
Opérateur pâte blanchie, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame GUILLOUT Brigitte**
Femme de ménage, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Monsieur HALAS Stanislaw**
Technicien de contrôle, I.CERAM, LIMOGES.

- **Madame HAROUCHI Fatima**
Préparateur, CATALENT FRANCE LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur HATTE David**
Technicien de laboratoire, BETON CHANTIERS CHARENTE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame HERBET Sylvie**
Pompiste caissière 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur IGIER Yannick**
Educateur sportif, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Madame IMBERT Nelly**
Responsable commercial, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Madame JANDAUD Nathalie**
Caissière ELS 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur JANNETEAU Eric**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame JANNOT Agnès**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur JARLETON Stéphane**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame KILING NAVEZ Yeter**
Cuisinière, AFPA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur LABROUSSE Didier**
Opérateur fraiseur P2, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Madame LACOUR Isabelle**
Assistante d'animation, ASSOCIATION SUCRE D'ORGE ET GALIPETTES, BOISSEUIL.
- **Monsieur LARIVIERE Thierry**
Technicien d'atelier, STARPLAST, LIMOGES.
- **Monsieur LASSALLE Philippe**
Instrumentiste, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame LAVAUD Béatrice**
Assistant technique réseaux, EOVI - MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur LAVOREL Bertrand**
Responsable magasin, SAS JULES, ROUBAIX.
- **Monsieur LECONTE Laurent**
Réceptionnaire, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame LEGRAND Alexandra**
Chef de groupe, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

- **Madame LESCA Valérie**
Secrétaire médicale, ALAIR & AVD, LIMOGES.
- **Monsieur LEYSSENNE Patrice**
Chauffeur, APROVAL, LIMOGES.
- **Madame LONGEVILLE Nathalie**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur LUCAS Julien**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Monsieur LUSSON Pascal**
Boulangier pâtissier qualifié, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame MARNEIX Karine**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Monsieur MARTIN Fabrice**
Agent d'exploitation logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur MARTIN François**
Préparateur, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur MAURY Bernard**
Opérateur de production, IMERYS TABLEWARE FRANCE, AIXE-SUR-VIENNE.
- **Monsieur MAZOU Christophe**
Agent de fabrication, CMGO, NANTES.
- **Monsieur MEILLARD Maurice**
Moniteur d'atelier, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Madame MELIER Isabelle**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur MICALETTI Paul**
Responsable projets, IMERYS CERAMICS FRANCE, LIMOGES.
- **Monsieur MILIANI Touati**
Agent de production, PUSTERLA 1880 FRANCE SAS, ORADOUR-SUR-GLANE.
- **Madame MONTREUIL Karine**
Responsable de magasin, SAS HOLDER, MARCQ-EN-BAROEUL.
- **Monsieur MOREAU Dominique**
Boulangier pâtissier, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame MORNON Anita**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE RAZES, RAZES.
- **Madame NADALIE Liliane**
Vendeuse 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.

- **Monsieur NEGRIER Stéphane**
Assistant deviseur, LAVAUZELLE GRAPHIC, PANAZOL.
- **Madame NELIAS Valérie**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur NICAUD Christophe**
Technicien entretien, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur NOUAILHETAS Cyril**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame PAMART Evelyne**
Technicienne de laboratoire, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur PAUL Didier**
Technicien, ALAIR & AVD, LIMOGES.
- **Madame PERUSSON Françoise**
Chef d'atelier, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur PEZIER Christophe**
Opérateur polisseur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Madame PICHENAUD Isabelle**
Agent d'entretien spécialisé, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur PIQUES Xavier**
Responsable administratif et financier, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame PIRON Joëlle**
Secrétaire, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Monsieur POIGNANT Jean-Marie**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Madame POUYADOUX Marie-Christine**
Agent d'entretien spécialisé, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur PRAK Saran**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame PRINCAUD Sylvie**
Assistante technique, AFPA LIMOGES-BABYLONE, LIMOGES.
- **Madame PUYBRAS Christelle**
Tisseuse, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur RABOUILLE Pascal**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame RAMAT Valérie**
Employée administrative 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.

- **Madame RANOUIL-DEVILDER Mireille**
Aide de finition, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur RANOUIL Jean-Christophe**
Brocheur papetier, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur RAULT Emmanuel**
Technicien exploitation, EDF UNITE DE PRODUCTION CENTRE, LIMOGES.
- **Monsieur RAYMONDAUD Sébastien**
Technicien maintenance, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur RAYMONDAUD Yannick**
Responsable secteur logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame RENARD Martine**
Chef d'équipe 1, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur RENARD Patrick**
Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur RIBIERE Philippe**
Carrossier peintre, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur RIGAUD Cyril**
Opérateur chaudière, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur RIVAL Franck**
Thermoformeur, STARPLAST, LIMOGES.
- **Monsieur ROBIN Stéphane**
Opérateur régleur, STARPLAST, LIMOGES.
- **Madame ROCH Catherine**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame RODRIGUES Lisa**
Employée administrative, NOUVEAU LOGIS CENTRE-LIMOUSIN, TOURS.
- **Monsieur ROUHOUT Frédéric**
Mécanicien, COLAS SUD-OUEST, COUZEIX.
- **Madame ROULHAC Sandra**
Agent de service, SUD SERVICE S.A.S., BLAGNAC.
- **Monsieur RUAUD Christophe**
Livreur installateur conseil, ALCURA FRANCE SAS, LE POINCONNET.
- **Monsieur RUSTEM Yannick**
Conducteur de machine, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Madame SALAS Isabelle**
Pompiste caissière 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame SERBOURDIN Christelle**
Aide de cabinet utilisant l'imagerie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.

- **Monsieur SIRIEYX Yves**
Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur SIX Laurent**
Employé commercial, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame SIX Sandra**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur TANGARA Lionel**
Mécanicien, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur TARDIEU Sylvain**
Sécheur, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Madame TARNAUD Sandrine**
Conseillère de vente, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, LIMOGES.
- **Monsieur TEILLAUD David**
Chef de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame TRIMOILLAS Maryline**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame VALADE Christine**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Madame VALLAT Françoise**
Assistante planning, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur VERDIER Rémi**
Second de four FEL, VALDI, LE PALAIS-SUR-VIENNE.
- **Madame VIGIER Béatrice**
Comptable, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur VIGIER Jean-Luc**
Employé commercial, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame VILLATTE Carole**
Agent de maîtrise pâte énergie environnement, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame VINCENT Martine**
Agent d'entretien spécialisé, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur VU Van Hoa**
Conducteur assembleuse, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ABBASSI Jamal**
Chargé de clientèle, GMF ASSURANCES, LIMOGES.

- **Monsieur ALBERTI Claude**
Inspecteur principal service système, XEROX, VILLEPINTE.
- **Madame BALIDAS Isabel**
Conseillère clientèle, SAVELYS, SAINT-DENIS LA PLAINE.
- **Madame BARDET Catherine**
Manager de rayon, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur BARRIERE Jean-Claude**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BENNETZ Olivier**
Aide soignant, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur BERLAND Yves Yannick**
Agent de maîtrise méthodes mécanique chaudronnerie, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur BESSE-MOREAU Paul**
Inspecteur senior, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BITARELLE André**
Technicien exploitation, EDF UNITE DE PRODUCTION CENTRE, LIMOGES.
- **Madame BONNEFOND Marielle**
Conducteur de centrale, BETON CHANTIERS CHARENTE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame BONNETAUD Mireille**
Coiffeuse, COIFFURE GISELE, NEXON.
- **Monsieur BONNET Pascal**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur BOULESTEIX Laurent**
Opérateur fraiseur P3, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Monsieur BOULESTEIX Robert**
Leader opérateur, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Monsieur BOULESTEIX Thierry**
Chaudronnier, SOCIETE ECE, LIMOGES.
- **Monsieur BOUTTEMY Jean-Marc**
AEL expert responsable des expéditions nuits, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur BOUYSSOU Patrick**
Agent de maîtrise méthodes mécanique, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame BRACHET Marie-Christine**
Vérificateur législation, URSSAF DU LIMOUSIN, LIMOGES.

- **Monsieur BRANCAZ Jean-Paul**
Titulaire encadrement, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Madame BRISSAUD Marie-Laure**
Deviseur fabricant, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur BRUNERIE Eddie**
Deviseur fabricant, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur BUGEAUD Pascal**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur CAMAIN Tony**
Conducteur encarteuse piqueuse, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur CANTIN Philippe**
Responsable atelier productique, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Madame CARLES Marie**
Assistante de direction, DIRECTION REG. SERVICE MEDICAL LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Madame CELERIER Frédérique**
Assistante logistique, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame CHANADEAU Chantal**
Tisseuse, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Madame CHAPUT Nadine**
Agent administratif, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur CHATEAU Didier**
Responsable maintenance, IMERYS TABLEWARE FRANCE, AIXE-SUR-VIENNE.
- **Monsieur CHAZEAUD Denis**
Responsable service technique, ALAIR & AVD, LIMOGES.
- **Monsieur CHENEBAULT Bruno**
Responsable atelier, APROVAL, LIMOGES.
- **Monsieur CHERVY Patrick**
Manager logistique, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur CHEVALIER Bernard**
Assistant technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DANG Quoc Toan**
AEL réceptionnaire, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame DEBAYLE Michèle**
Directrice régionale, AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE, ANGERS.
- **Monsieur DEBORD Pascal**
Employé commercial, METRO CASH & CARRY FRANCE, LIMOGES.

- **Monsieur DECIMON Jérôme**
Responsable, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame DECLERCK Annie**
Assistante de direction, AFPA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur DELHOUME Jean Claude**
Responsable technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DELPORTE Lucien**
Attaché service clients, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
- **Monsieur DEREMETZ Alain**
Cadre technique, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.
- **Monsieur DESBORDES Alain**
Opérateur régénération, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DESCHAMPS Hervé**
Ripeur chauffeur, VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur DESERCES Jacques**
VRP, S.A.S.U. PHILIPPE PATRICK, LE VAL-D'AJOL.
- **Madame DESFORGES Catherine**
Manipulatrice en électroradiologie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur DESHOULIERES Thierry**
Ouvrier, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur DEVILLEGER Claude**
Opérateur chaudière, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame DIVRY-PATAUD Josiane**
Agent d'entretien spécialisé, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur DUFOURNEAU Jean-Richard**
Tourneur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Monsieur DUNAUD Jacques**
Conducteur PL, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur DURAND Philippe**
AEL réceptionnaire, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame DUR Chantal**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur DURIEZ Thiéry**
Réfèrent poste de travail, DEKRA INDUSTRIAL HOLDING SAS, LIMOGES.
- **Monsieur FAUBERT Michel**
Opérateur P3 Tournage CN, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Monsieur FAYARD Serge**
Responsable d'exploitation, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.

- **Monsieur FAYOUX Yves**
Contremaître principal finition, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame FERNANDEZ Evelyne**
Secrétaire médicale, ALAIR & AVD, LIMOGES.
- **Monsieur FLOIRAT Jean-Claude**
Responsable d'atelier, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame FORESTIER Brigitte**
Chef de groupe, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Monsieur FOUCAUD Denis**
Mécanicien, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame FOUCAULT Béatrice**
Attachée de direction, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur FREYERMUTH Bernard**
Tourneur rectifieur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Madame FRIXON Irène**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur GAUDY Philippe**
AEL gestion de flux, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur GILLOT Jean-François**
Superviseur technique, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Madame GOURSAUD Marie-Claire**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur GOURSAUD Philippe**
Chef de magasin, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur GRAND Daniel**
Technicien expert après vente, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Madame GRAVIER Véronique**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Madame GREGORIO Maria-Gracinda**
Employée commerciale LS CAISSE, SAS SCL MONOPRIX, LIMOGES.
- **Monsieur GUINE Franck**
Technicien d'atelier TA1, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Madame HERNANDEZ Marie**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.

- **Monsieur IGIER Yannick**
Educateur sportif, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Monsieur IMBERT Didier**
Chauffeur GR 7, STEF TRANSPORT LIMOGES, LIMOGES.
- **Monsieur JACQUEMOT Jean-Paul**
Conducteur d'engins, MULLER TP, COIN-LES-CUVRY.
- **Madame JARIGE Brigitte**
Agent administratif en pharmacie, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame JAVELAUD Christine**
Manipulatrice en électroradiologie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur JULIEN Jean-François**
Journaliste, LE POPULAIRE DU CENTRE, LIMOGES.
- **Madame JULIEN Nadine**
Assistante comptable, SA BARRANDON ET ASSOCIES CONSEILS, LIMOGES.
- **Monsieur LABROUSSE Bruno**
Imprimeur, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur LABROUSSE Didier**
Opérateur fraiseur P2, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Madame LACOMBE Noëlle**
Chef d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur LACORRE Patrick**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur LASSELLE Benoît**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur LEBLOIS Thierry**
Agent de production chef d'équipe, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame LEBOUCHER Marie-Annick**
Préparatrice de commandes, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Monsieur LEBOURG Patrick**
Agent de maîtrise mécanique chaudronnerie, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame LEBRAUD Raymonde**
Conducteur machines cuisson, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame LECLERC Brigitte**
Agent administratif des services généraux, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame LEGER Catherine**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.

- **Monsieur LEOMAND Alain**
Opérateur soudeur Palucheur, STEVA Limousin, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Monsieur LEVARDON Pascal**
Opérateur régleur, STEVA Limousin, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Monsieur LEYSSENNE Patrice**
Chauffeur, APROVAL, LIMOGES.
- **Madame LUISE Dorette**
Acheteur territorial, AFPA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame MALITTE Elisabeth**
Hôtesse de caisse 3, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur MALIVERT Eric**
Chauffeur GR 7, STEF TRANSPORT LIMOGES, LIMOGES.
- **Madame MALMANCHE Valérie**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Madame MARBOUTY Viviane**
Ouvrière spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur MARCHAT Jean-Luc**
Chargé de formation, VEOLIA PROPRETE AQUITAINE, TOULOUSE.
- **Monsieur MASSE Eric**
Directeur, CREDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST,
NANTES.
- **Madame MERIGOUX Florence**
Technicienne de laboratoire, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame MOINE Bernadette**
Responsable commercial, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur MORAUD Jean-Luc**
Formateur, AFPA LIMOGES-BABYLONE, LIMOGES.
- **Monsieur MOREAU Gérard**
Pilote sur presse, STEVA Limousin, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Monsieur MOREAU Olivier**
Commercial, ALLIANZ - DGPC, LA DEFENSE.
- **Monsieur MORIN Jean-Christophe**
Responsable commercial région ADV, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Madame NANCY Laurence**
Pharmacien conseil, DIRECTION REG. SERVICE MEDICAL LIMOUSIN POITOU-
CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur NARBONNE Didier**
Mécanicien, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.

- **Monsieur NOUHAUD Philippe**
Employé de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Monsieur ORLIANGE Thierry**
AEL agent polyvalent d'exploitation, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame PACAILLE Valérie**
Empl. Qual. Log. & Empl. Qual. Rel. Clts, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
- **Monsieur PATRAUD François**
Employé commercial, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame PEYRAT Marie**
Formatrice, AFPA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur PINAUD Jean-Christophe**
Opérateur fabrication P3, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY.
- **Madame PIRON Joëlle**
Secrétaire, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Monsieur PORTEFAIX Olivier**
Mètreur, CHAMPEAU, FEYTIAT.
- **Monsieur PORTRAIT Bernard**
Conducteur machines cuisson, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur PRINCIPAUD Stéphane**
Employé commercial, CSF, LE SUBDRAY.
- **Monsieur RANOU Robert**
Dessinateur, SOCIETE ECE, LIMOGES.
- **Monsieur RAVON Jacques**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur RIBIERE Philippe**
Carrossier peintre, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Madame RIFFAUD Patricia**
Employée service administratif et comptabilité, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur SAINTANGEL Eric**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame SARDIN Maryse**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame SAVIOT Myriam**
Aide de finition, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame SENIGOUT Pascale**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.

- **Madame SOULARD Marie-Pierre**
Assistante comptable et RH, PLC HOLDING, SAINT-AUVENT.
- **Monsieur SUDRE Thierry**
Conseiller communication digital key account, PAGES JAUNES, SEVRES.
- **Monsieur SYLVESTRE Thierry**
Contremaître fabrication ligne fibres / énergie, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur TARRADE Bruno**
Chauffeur de direction, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur TAVARES Antoine**
Technicien de maintenance, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur TETARD Guylain**
Responsable des opérations industrielles et commerciales, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur TISSEUIL Bruno**
Electrotechnicien, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Madame TOUPINIER Catherine**
Responsable du service médical, AMCO BTP, LIMOGES.
- **Madame VIGNAUD Christine**
Analyste d'exploitation, C.I.C.O.A., TOURS.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AUDOIN Roland**
AEL implantation non alimentaire, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur AUZELLE Xavier**
Magasinier stock blanc, HAVILAND, LIMOGES.
- **Monsieur BARBIER Luçay**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BARNY Vincent**
Conseiller carrière emploi, CREDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST, NANTES.
- **Madame BARON Marie-Françoise**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur BARRIAT Philippe**
Réceptionnaire 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame BAYLE Marie France**
Technicien des métiers support, SARL ASSURANCES BOST UHLEN AVIVA, LIMOGES.
- **Monsieur BELHEDI Mohamed**
Assistant chargé d'affaires, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.

- **Madame BERGER Martine**
Agent de service, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur BERGOUGNOUX Philippe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur BERTHELOT Pascal**
Manutentionnaire spécialisé, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur BEZARD Didier**
Responsable procédés et projets, IMERYS CERAMICS FRANCE, LIMOGES.
- **Monsieur BIAY Serge**
Technicien méthodes, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BITARELLE André**
Technicien exploitation, EDF UNITE DE PRODUCTION CENTRE, LIMOGES.
- **Monsieur BLANVILLAIN Jean-Jacques**
Chargé d'affaires, AREVA MINES, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Madame BOISJOU Bernadette**
Préparatrice de commandes blanc, HAVILAND, LIMOGES.
- **Madame BONNET Colette**
Opératrice de montage électronique, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame BONNET Nadine**
Technicienne de laboratoire, AREVA MINES, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Monsieur BORDAIS Michel**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BOUBY Jean-François**
Attaché suivi engagement, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BOULESTEIX Jean Pierre**
Dessinateur-Projeteur, ELMETHERM S.A., SAINT-AUVENT.
- **Monsieur BOURDIER Jean-Louis**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BOURIT Alain**
Directeur d'EHPAD, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur BURELOU Gilles**
Ouvrier compagnon, CITELUM, FEYTIAT.
- **Monsieur CAMPINO Artur**
Opérateur régleur, STARPLAST, LIMOGES.
- **Madame CAMUS Catherine**
Agent administratif, RSI LIMOUSIN, LIMOGES.

- **Monsieur CATRAIN Gérard**
Agent de maîtrise informatique industrielle, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur CHAMPEYMONT Michel**
Manager logistique, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame CHANADEAU Chantal**
Tisseuse, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Madame CHAULET Murielle**
Chef d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur CHAUSSE Jean Louis**
Employé administratif, LIMOGE ENROBÉS, LIMOGE.
- **Madame CHAVAGNE Joëlle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur CHAZELAS Jean-Pierre**
Gestionnaire SAV, TEXELIS SAS, LIMOGE.
- **Madame COEFFE-DESVAUX Nicole**
Manipulatrice en électroradiologie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGE.
- **Madame COLOMBEAU Joëlle**
Assistante de direction, AFPA LIMOGE-BABYLONE, LIMOGE.
- **Monsieur COURIVAUD Bernard**
Directeur général Expert comptable, ASSOCIATION DE GESTION ET COMPTABILITE, LIMOGE.
- **Monsieur CUBERTAFON Francis**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame DADAT Marie Claire**
Comptable, C.G.O.S. LIMOUSIN POITOU CHARENTES, CONDAT-SUR-VIENNE.
- **Monsieur DAGEN Pascal**
Chaudronnier, ETABLISSEMENT CENTRAL LOGISTIQUE DE LA POLICE NATIONALE, LIMOGE.
- **Madame DE ALMEIDA Catherine**
Mécanicienne en chaussures, J.M. WESTON, LIMOGE.
- **Monsieur DEBORD Lionel**
Gestionnaire conseil allocataire, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGE.
- **Madame DEGUILLAUME Monique**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGE.
- **Madame DE LA CRUZ Christiane**
Directrice, URSSAF DU LIMOUSIN, LIMOGE.

- **Monsieur DELAGE Alain**
Monteur, SAFRAN SOFRANCE, NEXON.
- **Monsieur DELANDE Gérard**
Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Monsieur DELOTTE Michel**
AEL réceptionnaire, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame DESCHAMPS Monique**
Employée principale, SA BARRANDON ET ASSOCIES CONSEILS, LIMOGES.
- **Madame DESERCES Annie**
Assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur DESERCES Jacques**
VRP, S.A.S.U. PHILIPPE PATRICK, LE VAL-D'AJOL.
- **Madame DESFORGES Catherine**
Manipulatrice en électroradiologie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur DESHORS Jacques**
Opérateur d'usinage, SAFRAN SOFRANCE, NEXON.
- **Monsieur DESHOULIERES Serge**
Bobineur, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur DESPLAT Yvon**
Conducteur, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Monsieur DEVILLEGER Claude**
Opérateur chaudière, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DUCHENE Raymond**
Responsable chargement transit, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur DUCHER Christian**
Directeur, AMCO BTP, LIMOGES.
- **Madame DUCHIER Elisabeth**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
- **Madame DUFRAISSE Véronique**
Cadre de la banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur DUPIC Michel**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame DUPUY Nadine**
Caissière 2ème degré, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur DURAND Jean-Pascal**
Technicien méthodes, TEXELIS SAS, LIMOGES.

- **Monsieur FAYS Denis**
Opérateur machine, STRATINOR, LIMOGES.
- **Madame FIZIR Danièle**
Secrétaire, DANSE AZUR S.A.R.L., VERNEUIL-SUR-VIENNE.
- **Madame FLEYTOUX Chantal**
Assistante du Président, UNION REGIONALE CFE-CGC DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame FOUILLAUD Mireille**
Technicien de traitement de l'information, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur FREYERMUTH Bernard**
Tourneur rectifieur, I.CERAM, LIMOGES.
- **Madame GADAUD Catherine**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur GANDOIS Patrick**
Mécanicien, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Madame GAUTEYROUX Michelle**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur GIRAUD Christian**
Opérateur/Contrôleur PAO, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Madame GOURINCHAS Geneviève**
Caissière 2ème degré, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Madame GRAUSS Evelyne**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur HABEILLON Jean-Luc**
Directeur, CREDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST, NANTES.
- **Madame HENRY Isabelle**
Employée administrative, CIBTP CAISSE DU CENTRE OUEST, LIMOGES.
- **Madame HERNANDEZ Marie**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Madame IGNACE Joëlle**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur JACQUEMOT Jean-Paul**
Conducteur d'engins, MULLER TP, COIN-LES-CUVRY.
- **Madame JAULIN Irène**
Employée commerciale confirmée, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.

- **Monsieur JIAT Philippe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur JOUBERT Alain**
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
- **Monsieur JOUHANDEAUD Pascal**
Technicien confirmé mécanicien, LIMOGENS DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGENS.
- **Monsieur JOUILLAT Bruno**
Chaudronnier, ETABLISSEMENT CENTRAL LOGISTIQUE DE LA POLICE
NATIONALE, LIMOGENS.
- **Monsieur LABRANDE Pascal**
Polyvalent assistant technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame LACAUD Marie-Geneviève**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Madame LACORRE Brigitte**
Assistante Ressources Humaines, SAFRAN SOFRANCE, NEXON.
- **Monsieur LAMBERT Joseph**
Opérateur machine, STRATINOR, LIMOGENS.
- **Monsieur LAROCHE Stéphane**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-
PERCHE.
- **Madame LAURENT Gabrielle**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-
EN-JALLES.
- **Madame LAYCURAS Catherine**
Secrétaire confirmée, LIMOGENS DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGENS.
- **Madame LEGER Claudine**
Employée commerciale confirmée, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur LEMOINE Jean-Pierre**
Employé métallurgie, VALDI, LE PALAIS-SUR-VIENNE.
- **Monsieur LEROUX Joël**
Cariste vieux papiers, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur LEYRAT Gérard**
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur LEYRIS Didier**
Directeur établissement, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
- **Monsieur LEYSSENNE Patrice**
Chauffeur, APROVAL, LIMOGENS.

- **Madame LIBOUTET Andrée Sylvie**
Responsable d'unité, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Madame LIENHART Martine**
Gestionnaire conseil allocataire, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur LINARD Yves**
Titulaire ouvrier, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Monsieur MANAUD Patrick**
Commercial grands comptes, FABREGUE DUO SAS, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur MARAILLAC Alain**
Préparateur de commandes, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Madame MARTIN-MORENO Muriel**
Directrice adm. et RH Expert comptable, ASSOCIATION DE GESTION ET
COMPTABILITE, LIMOGES.
- **Madame MAUCOURANT Marie-Christine**
Cadre administratif, COLAS SUD-OUEST, COUZEIX.
- **Madame MELIER Odette**
Conseillère clientèle, HARMONIE MUTUELLE, Albi.
- **Madame MOREAU Françoise**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur NOUHAUD Philippe**
Employé de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Madame PAGNOUT Chantal**
Agent d'entretien spécialisé, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
- **Madame PALARD Odile**
Réfèrent technique action sociale, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Madame PASQUIER Isabelle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Madame PASSELERGUE Sylvie**
Employée de service, SODEXO ENTREPRISES, ST MEDARD EN JALLES.
- **Madame PASTRIE Frédérique**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame PATEYRON Martine**
Mécanicienne en chaussures, J.M. WESTON, LIMOGES.
- **Madame PELAUDEIX Christine**
Agent administratif, RSI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur PETIT Alain**
Employé de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.

- **Madame PIRON Joëlle**
Secrétaire, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Monsieur PRINSAUD Eric**
Mécanicien spécialiste automobile, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Madame QUICHAUD Nadine**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur RAGUET Jean-Marie**
Responsable secteur logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur REGO José**
Chef d'équipe encarteuses, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame RENAUD Claudine**
Assistant middle office BDR, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur RIBIERE Philippe**
Carrossier peintre, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur RIBIERE Pierre**
Responsable patrimoine et marchés, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur RIGOUT Serge**
Agréur, EMC DISTRIBUTION, CROISSY-BEAUBOURG.
- **Madame ROBERT Viviane**
Gestionnaire comptes clients, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
- **Monsieur ROCHE Didier**
Acheteur industriel, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur ROLY Patrick**
Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
- **Madame ROUDAUD Annick**
Secrétaire médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Madame SARRE Hélène**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ACA, BORDEAUX.
- **Monsieur SAUVANOT Patrick**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur SIMONIN Pascal**
Contrôleur prestations, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur SIMON Jacques**
Chargé du développement RH, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.

- **Monsieur SOIRAT François**
Technicien de maintenance, DALKIA, BRUGES.
- **Madame SUSSINGEAS Martine**
Manager secteur, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur TETARD Guylain**
Responsable des opérations industrielles et commerciales, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur TETY Jacques**
Chauffeur livreur, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame TISSEUIL Nadine**
Responsable commercial, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur TOUCHARD Eric**
ELS 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur VAILLE Michel**
Technicien supérieur chimiste, AREVA MINES, BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- **Madame VALETTE Marie Elisabeth**
Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
- **Monsieur VERGNOLLE Jean Michel**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame VEYSSET Martine**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Monsieur VIGNAUD Jean-Luc**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame VIGNAUD Myriam**
Pompiste caissière 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur YHUEL Gilbert**
AEL expert, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame AUDOIN Christine**
Chargée d'études, ARS DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur BARDEAU Jean-Claude**
Prof. Montage Organes 9, RENAULT TRUCKS DEFENSE SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BEAUBERT Jean-Luc**
Opérateur régleur, GM&S INDUSTRY FRANCE, LA SOUTERRAINE.
- **Monsieur BERNARD Yannick**
Agent technicien atelier, TEXELIS SAS, LIMOGES.

- **Monsieur BITARELLE André**
Technicien exploitation, EDF UNITE DE PRODUCTION CENTRE, LIMOGES.
- **Monsieur BLAIGNE Michel**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur BONNET Jean François**
Conducteur de machine à imprimer, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame BORDAS Christine**
Conseiller individuels, MUTUELLE MIEUX-ETRE, PARIS.
- **Monsieur BOUCHAREISSAS Jacques**
Attaché de direction, FABREGUE DUO SAS, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame BOULESTEIX Odette**
Magasinier vendeur PRA, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Madame BOURBONNAUD Evelyne**
ELS, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame BOYER Ghislaine**
Visuel merchandiser, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, LIMOGES.
- **Madame BRIGOT Sylvie**
Réfèrent technique vérification, CAF DE LA HAUTE-VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur BRISSET Guy**
Opérateur PAO, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur CALLEJON Jean-Pierre**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur CARVALHO Daniel**
Opérateur polyvalent machine à papier, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame CHABAUDIE Michèle**
Comptable, PAREDES CSE, VERNEUIL-SUR-VIENNE.
- **Madame CHAGNEAU Françoise**
ELS, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur CHALARD Jean Michel**
Technicien atelier, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur CHANTEGROS Christian**
Directeur des achats et produits, FABREGUE DUO SAS, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur CHAPUT Alain**
Carrossier peintre, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur CHARROUX Lionel**
Professionnel en usinage, TEXELIS SAS, LIMOGES.

- **Madame CHAUPRADE Jeanne**
AEL agent administratif d'exploitation, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur CHAUSSE Pascal**
Manager commercial, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Madame CHEVIN Evelyne**
Agent administratif, RSI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur COGNERAS Patrick**
Chauffeur PL, APROVAL, LIMOGES.
- **Monsieur COIGNAC Gérard**
Technicien devis composant, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Madame CONTE Isabelle**
Employée commerciale, CSF, LE SUBDRAY.
- **Madame COURTIOUX Monique**
VRP monocarte, LAVAUZELLE GRAPHIC, PANAZOL.
- **Monsieur DAGOURY Jean Paul**
Assistant technique, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DEBORD Daniel**
Opérateur de production, IMERYS TABLEWARE FRANCE, AIXE-SUR-VIENNE.
- **Madame DELAGE-DESMOULIN Patricia**
ELS 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Monsieur DELAGE Jean-Pierre**
Menuisier, ETABLISSEMENT CENTRAL LOGISTIQUE DE LA POLICE NATIONALE, LIMOGES.
- **Monsieur DESHOULLIÈRE Patrick**
Contrôleur de gestion, RSI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur DESMAISON Gérard**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur DEVILLEGER Claude**
Opérateur chaudière, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Monsieur DIAZ MANGLANO Agustin**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame DIT LE CADET Marlène**
Rédacteur contentieux, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur DÔME Philippe**
Technicien d'exploitation, DALKIA, BRUGES.
- **Monsieur DORCET Christian**
Coordinateur planning, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.

- **Monsieur DUBIARD Alain**
Agent de comptoir, APROVAL, LIMOGES.
- **Madame DUJARDIN Chantal**
Comptable, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur DUMONTHEIL Jean-Paul**
Administrateur système informatique et télécom, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame DUPRE Monique**
Régleur Emmeci, PUSTERLA 1880 FRANCE SAS, ORADOUR-SUR-GLANE.
- **Monsieur DUSSIER Jean-Michel**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Madame DUTHEIL Chantal**
Assistante, DEKRA INDUSTRIAL HOLDING SAS, LIMOGES.
- **Madame EVRARD Danielle**
Employée service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
- **Monsieur FAYEMENDY Jean Claude**
Instrumentiste, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame FORSTER Anne-Marie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame FOUGERAS Claudine**
Responsable administration du personnel, DIRECTION REG. SERVICE MEDICAL LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur FREDON Guy**
Manager UEP, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Madame FROUART Yannick**
Comptable, SOCIETE ECE, LIMOGES.
- **Monsieur GEORGES Patrick**
Comptable, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur GRANDVEAU Marcel**
Opérateur utilités, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur HIVERNAT Eric**
Professionnel en usinage, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur HUGUET Gérard**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur JACQUEMOT Jean-Paul**
Conducteur d'engins, MULLER TP, COIN-LES-CUVRY.
- **Monsieur JAMMET Serge**
Chauffeur livreur PL 2, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.

- **Monsieur JOUHAUD Bernard**
Technicien électricien électronique, LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES, LIMOGES.
- **Monsieur JULIEN Bernard**
Chargé de mission, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur LACHAUD Alain**
Chargé de clientèle VL, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Monsieur LAGARDE Alain**
Assistant technique de secteur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
- **Monsieur LAGARDE Dominique**
Ouvrier professionnel 3 boucher, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Madame LAGE Michèle**
Chargée de clientèle, SARL ASSURANCES BOST UHLEN AVIVA, LIMOGES.
- **Monsieur LAMANT Didier**
Technicien documentation production, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur LANDAUX Serge**
Technicien itinérant, GDF SUEZ ENERGIE SERVICES - COFELY SERVICES, LIMOGES.
- **Monsieur LARRAT Christian**
Gestionnaire ordonnancement, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur LAUCOURNET Alain**
Agent technicien atelier, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur LAURENT Didier**
Responsable atelier, STRATINOR, LIMOGES.
- **Madame LAVAUD Josiane**
Préparatrice de commandes, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Monsieur LEONARD Didier**
Conditionneur, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame LESTIEUX Christiane**
Assistante énergie récupération, IP CELIMO, SAINT JUNIEN.
- **Madame LEYCURAS Annie**
Responsable commercial confirmé, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur MALLET Yves**
Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur MARTIN Michel**
Gestionnaire d'étiquettes, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur MAURINET Jean Philippe**
Responsable préparation pâte et émaux, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur MAXIMIANO LOPES Amandio**
Agent de production, ALLIAGES CERAMIQUES SAS, LIMOGES.

- **Madame MAZUEL Nicole**
Animateur marchés des Pro., CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
- **Madame MORANGE Danièle**
Employée de service, SODEXO ENTREPRISES, ST MEDARD EN JALLES.
- **Madame NEXON Dominique**
Manipulatrice en électroradiologie médicale, SELARL I.M.R.O., LIMOGES.
- **Monsieur PASCAL Jean François**
Maquettiste, FABREGUE IMPRIMEUR SA, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
- **Madame PATEYRON Martine**
Mécanicienne en chaussures, J.M. WESTON, LIMOGES.
- **Madame PEYRICHOUT Liliane**
Agent de service hôtelier, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL SUD, SAINT-MEDARD-
EN-JALLES.
- **Madame PEYROULET-LAMAISON Marie-Christine**
Chef de secteur, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur PICOT Gérard**
Agent technicien atelier, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Monsieur POURSAC Francis**
Agent de maîtrise mécanique chaudronnerie de secteur, INTERNATIONAL PAPER S.A.,
SAINT JUNIEN.
- **Monsieur PRESSIGOUT Patrick**
Ouvrier cartonier, SAICA PACK SAINT-JUNIEN, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur PUYGRENIER Claude**
Opérateur zones communes, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Monsieur RABASSA Patrick**
Expéditionnaire, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur RANOUILLE Michel**
Professionnel en usinage, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Madame REDON Annie**
Responsable commercial confirmé, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur RELA Georges**
Employé commercial confirmé, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur ROCHER Roland**
Polyvalent salle d'apprêt, INTERNATIONAL PAPER S.A., SAINT JUNIEN.
- **Madame ROUCHUT Marie Bernadette**
Conducteur machines emballage, MADELEINES BIJOU S.A., SAINT-YRIEIX-LA-
PERCHE.

- **Monsieur ROUX Alain**
Ouvrier professionnel, CITELUM, FEYTIAT.
- **Madame SACHET Joëlle**
Technicien des métiers de la banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.
- **Monsieur SOUCHAUD Gérard**
Agent technicien atelier, TEXELIS SAS, LIMOGES.
- **Madame SUDE Diamantina-Carmen**
Ouvrière qualifiée piqûres, J.M. WESTON, LIMOGES.
- **Monsieur TETARD Guylain**
Responsable des opérations industrielles et commerciales, FEUTRES DEPLAND, SAINT-JUNIEN.
- **Madame TEXONNIERE Christiane**
Lingère, DELTA PLUS, PANAZOL.
- **Monsieur THUILLIER Alain**
Chauffeur livreur, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
- **Madame TRINDADE DA COSTA Paulette**
Employée de commerce, CENTRE DE LA MODE, LIMOGES.
- **Monsieur VACHER Jean**
Employé de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Madame VALADE Nicole**
Chargée d'administration du personnel, EASYDIS - GROUPE CASINO, SAINT ETIENNE.
- **Monsieur VALAT Robert**
Chef d'équipe pôle mécanique, MILLER GRAPHICS LIMOGES SAS, LIMOGES.
- **Monsieur VIGNES Pierre**
Electrotechnicien, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.

Article 5 : La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 11 décembre 2015

Le Préfet

Laurent Cayrel

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2015-12-11-002

Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale,
Départementale et Communale promotion du 1er janvier
2016.

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame AMPAYRAT Karine**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur BACHALA Arnault**
Directeur territorial, SDIS DE LA HAUTE-VIENNE.
- **Madame BACHELLERIE Florence née COMIN**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur BARATEAU Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT.
- **Monsieur BARILLAUD Philippe**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- **Madame BARTHOUT Isabelle**
Ouvrier professionnel qualifié, EHPAD RESIDENCE ADELINE.
- **Monsieur BEDARD Pierre-Michel**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur BELEZY Pascal**
Agent de maîtrise, SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.
- **Madame BERNARD Laurence née JOUHANDAUD**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE LE PALAIS SUR VIENNE.
- **Madame BERTRAND Fabienne née JARDY**
Aide soignante classe supérieure, EHPAD LA PELAUDINE.
- **Madame BESSAGUET Dominique**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame BILLARD Florence née CAUDIE**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, ODHAC.
- **Monsieur BONNIFAIT Fabrice**
Agent de maîtrise, CAISSE DES ECOLES.
- **Madame BOUILLAGUET Brigitte**
Chef de service, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame BOULE Marie-Christine**
Psychomotricienne, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame BOULIN Sandrine née RAGOZZINO**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame BOURBON Catherine née ANACLET**
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur BOURDINAUD Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE BESSINES SUR GARTEMPE.
- **Madame BOUTHET Stéphanie née DARTIGEAS**
Adjoint technique de 2ème classe, CAISSE DES ECOLES.
- **Madame BOUYSSOU Arlette née AUBIGNAC**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur BOYER Christophe**
Aide médico psychologique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame BOYER Isabelle**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE PANAZOL.
- **Madame BROC Valérie née MERCIER**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame BRUN Marianne**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame CARDINAUD Brigitte**
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe, MAIRIE D'ISLE.
- **Monsieur CARDONA Samuel**
Directeur territorial, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur CESSAC Christian**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- **Madame CHABASSIER Martine**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame CHATEAU-EVENE Isabelle née IMBAUD**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- **Monsieur CHATENET Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.
- **Monsieur CHAULIAC Christophe**
Technicien principal 2ème classe, MAIRIE LE PALAIS SUR VIENNE.
- **Madame CHENIER Karine née MONDARY**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame CORMENIER Sylvie née PEYRAUD**
ASHQ titulaire, EHPAD DU CHATEAU.

- **Madame COUDERT Catherine née LUREAU**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur COUDERT Patrick**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE VICQ SUR BREUILH.
- **Monsieur COUTAND Thierry**
Ingénieur en chef de classe normale, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame CUISINIER Sylvie née LAUTRETTE**
Ingénieur principal, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur DALMAY Stéphane**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame DALY Hélène**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame DARTIGEAS Fabienne**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame DEBONNIERE Carole née CIF**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CAISSE DES ECOLES.
- **Madame DECIMON Sylvie née DELMAS**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame DELAGE Evelyne née BOUTIN**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHAILLAC SUR VIENNE.
- **Monsieur DELAGE Laurent**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur DELICATA Gérard**
Adjoint technique territorial ppl 1ère classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur DENARDOU Frédéric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur DESSAGE Daniel**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE ROCHECHOUART.
- **Madame DESSIMOULIE Nathalie née AUDOIN**
Adjoint technique de 1ère classe, CAISSE DES ECOLES.
- **Monsieur DUBOIS Jean-Louis**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame DUCHER Arlette née LAVERGNE**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE DE SEREILHAC.
- **Monsieur DUMAILLET Michel**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Monsieur DUMAS Anthony**
Rédacteur, MAIRIE D'AIXE SUR VIENNE.

- **Monsieur DUPONT Thierry**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.

- **Monsieur DUPUY Frédéric**
Technicien principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Madame DURAND Fabienne née BOURDIER**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame DURAND Patricia**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur EDOUARD-EMILE Patrick**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame ELANBRI Fatima**
Infirmière diplômée d'état, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame FEURPRIER Nadine née DUFAYET**
Agent social 2ème classe, EHPAD RESIDENCE L'AGE D'OR.

- **Monsieur FILLEUL Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame FUREIX Caroline née GAMBIER**
Attaché, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame GANNE Valérie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur GARNAUD Patrick**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur GAUDY Dominique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERNEUIL-SUR-VIENNE.

- **Madame GENGOUX Myriam**
ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAUNEUF LA FORET.

- **Monsieur GIBEAU Vincent**
Conducteur ambulancier 1ère catégorie, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame GIREJENSKI Anne-Marie Mariana**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame GORCE Marie-Hélène**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur GOUDOUR Didier**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE PEYRAT LE CHATEAU.

- **Madame GOURSAUD Nathalie née MARSAUDON**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE BESSINES SUR GARTEMPE.
- **Monsieur GUILHAUMAUD Christophe**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame GUINET Geneviève**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.
- **Monsieur HIRAT Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE LE VIGEN.
- **Madame HYVERNAUD Muriele**
Technicien paramédical de classe supérieure, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame JAMET-AUSSERESSE Sandrine**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame JEAN Christelle**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame JOLAIN Nathalie**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur JOURDE Cédric**
Adjoint technique territorial ppl 1ère classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur JUNIEN Jean-Claude**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur JUST Jean-Michel**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame LACAZETTE Evelyne née TOUZANE**
Educateur APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- **Monsieur LAFEUILLE Franck**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame LAGARDE Myriam**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur LAJARIGE Arnaud**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Madame LALAY Catherine née GAST**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PEYRAT LE CHATEAU.
- **Madame LAMPRE Nathalie née CIBOT**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame LAPLAGNE Dominique**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur LASSALLE Joël**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame LAURENT Eliane née ARTIGUES**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Monsieur LECLERC Jean-Jacques**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame LENOIR Sandrine**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame LEVACHER Véronique née LAVOUX**
Assistant de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur LEZEAUD Maurice**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame MAKAROFF Christel**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur MALAPEAU Lionel**
Adjoint technique 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Madame MALITE Nathalie née GAVERIAUX**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur MALLEFONT René**
Agent de maîtrise, CAISSE DES ECOLES.
- **Madame MARTIN Annie née ROULET**
Conservateur du patrimoine, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur MATOU David**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame MEILLAUD Marie-Thérèse**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame MEYNIEUX Sandrine**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur MIGOUT Serge**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame MORQUECHO Sandrine née BUISSON**
Rédacteur territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Madame NARDOU Stéphanie**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur NAVAUD Joël**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHAILLAC SUR VIENNE.
- **Madame NOEL Sylvie**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame NOUHAUD Marie-Pascale née THOMANN**
Adjoint technique de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Monsieur NOUHAUD Pascal**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur NUBUKPO Philippe**
Professeur des universités praticien hospitalier chef de pôle, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame PAGES Isabelle**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Monsieur PALFROY Régis**
Conducteur ambulancier catégorie 2, CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE.
- **Madame PAREIGE Catherine**
Aide soignante classe supérieure, EHPAD LA PELAUDINE.
- **Monsieur PERPILLOU Richard**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur PERRON Boris**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame PEYRAT Béatrice née DIOTON**
Sage-femme des hôpitaux, CENTRE HOSPITALIER DE MONTMORILLON.
- **Madame PLOUGEAUT Chantal**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur PONTET Dominique**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Madame POUGET Sylvie née FAYE**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame PUISAIS Claudie née MARTIN**
Agent technique 2ème classe, MAIRIE D'ISLE.
- **Monsieur RANTY Christophe**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame REDONDO Ghislaine**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame RENON Nicole**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame ROBY Lydie née TEILLOUT**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame ROCHE Martine née DUMONT**
Rédacteur, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame ROUDIER Carine**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame ROUMANEIX Donatienne**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur ROUMILHAC Christophe**
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame SABOURDY Valérie née JAMMET**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT BRICE SUR VIENNE.
- **Madame SALOME Nathalie née MURCIA-RODRIGUEZ**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur SARTOUT Pascal**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE DE PEYRAT LE CHATEAU.
- **Madame SIMON Carine née CHAUVET**
Adjoint administratif territorial de 1ère classe, MAIRIE DE PEYRAT LE CHATEAU.
- **Monsieur TACHARD Eric**
Conseiller des activités physiques et sportives, COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE
GLANE.
- **Madame TENISSEN Christelle née RIBIERRE**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur TEXIER Frédéric**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame THIBAUT Stéphanie**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.
- **Madame THIELAND Michèle née VARNIER**
Aide soignante classe supérieure, EHPAD LA PELAUDINE.
- **Madame THOMAS Sylvie**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur VACHALA Christophe**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame VERDIER Marie-France née DEVOYON**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL
DU LIMOUSIN.
- **Monsieur VEY Jean-Louis**
Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame VILLETTE Florence née THOMAS**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame VITTE Nathalie**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame VOIE Patricia née BARTOUT**
Adjoint technique de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Madame WITTMANN Joëlle née JAJE**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ACHARD Colette née DANIEL**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur AUTESSIER Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame AYOUL Véronique**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame BALAGEAS Florence née CORNU**
Adjoint administratif principal 2ème classe, SDIS DE LA HAUTE-VIENNE.

- **Monsieur BARRAT Laurent**
Ingénieur en chef de classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Monsieur BARRIERE Claude**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame BLANCHARD Christine née PAJOT**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur BLANCHEMAIN Jean-Marc**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Monsieur BONNAUD Alain**
Educateur activités physiques et sportives principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.

- **Madame BONNAUD Nicole**
Assistant médico administratif 3ème grade, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur BONNEL Claude**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur BOUCHERON Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Madame BOULESTEIX Marie-Thérèse née SIZES**
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Monsieur BOURNAZEL Gilbert**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Madame CAMUS Corine**
Infirmière psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame CANIN Sylviane née COURTOIS**
Attaché, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame CAZILLAC Martine**
Agent social 1ère classe, EHPAD RESIDENCE L'AGE D'OR.

- **Monsieur CHABRIER Alain**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.

- **Monsieur CHAIZEMARTIN Daniel**
Maître ouvrier, EHPAD DU CHATEAU.

- **Monsieur CHAPUT Bruno**
Agent de maîtrise principal, CAISSE DES ECOLES.

- **Madame CHARRY Nicole née LESIGNE**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame CRISTOFARO Marie-Claire née BRUNIE**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame DACCORD Anne née SCHECHT**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur DALAPA-AMANA Johnny**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame DAUGE Monique**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur DELAGE-DAMON Jean Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ISLE.

- **Madame DEMAZIERES Nadine née PABIOT**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame DESPLAY Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame DHALER-SERIER Michèle née DHALER**
Attaché, MAIRIE DE SAINT AMAND MAGNAZEIX.

- **Monsieur DROUET Denis**
Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame DUFOUR Patricia née PEIX**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT.

- **Monsieur DURAND Eric**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur FAURE Hervé**
Attaché principal, MAIRIE D'ISLE.

- **Monsieur FAVARD Pierre**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame FORTES Isabelle**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur FOSSE Philippe**
Rédacteur principal, MAIRIE D'AIXE SUR VIENNE.

- **Monsieur FRANCOIS Jean-Claude**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame GADENNE Yannick née BRETEL**
Infirmière diplômée d'état 2ème grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur GAUTHIER Franck**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame GIRARD Hélène**
Infirmière psychiatrique classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame GOULOUMES Mireille née DUCHIER**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur GUERY Philippe**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TULLE.

- **Monsieur HERVE Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur JEZEQUEL Yves**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Madame JULIA Anne-Marie née SERRE**
Directeur adjoint hors classe, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur LAGRANGE Jean Hubert**
Attaché, MAIRIE DE GLANDON.

- **Madame LAROUSSARIE Patricia**
Bibliothécaire, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame LECHEVALLIER Edith née PIET**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame LEVEQUE Murielle**
Rédacteur, ODHAC.

- **Madame MACCALI Nadine**
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame MARY Sylvie née ROSE**
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Madame MERAND Liliane**
Directeur, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur MONTALETANG Hervé**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERNEUIL-SUR-VIENNE.

- **Monsieur MONToux Jean-Luc**
Technicien principal 1ère classe, SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.
- **Madame MOREAU Murielle**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame MOUKORY Annick née NOLLAND**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur NAILLAT Philippe**
Ingénieur principal, SDIS DE LA HAUTE-VIENNE.
- **Madame PASQUET Evelyne née ASTIER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur PIOTAIX Daniel**
Technicien principal 2ème classe, SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.
- **Madame PLANTADIS Nicole**
Attaché principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame POMPIER Dominique née DESCHAMPS**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Madame PUIGRENIER Marie-Claude**
Aide soignante classe exceptionnelle, EHPAD LA PELAUDINE.
- **Madame QUIECOUT Patricia**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur RAINAUD Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- **Madame RAYNAUD Josiane née AUTIER**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame REKADA Annie née BRAHIM**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'AIXE SUR VIENNE.
- **Monsieur RICHARD Lucien**
Technicien principal 1ère classe, SDIS DE LA HAUTE-VIENNE.
- **Madame ROBISSON Sylvie née ASTIER**
Attachée territoriale, MAIRIE DE SAINT-MATHIEU.
- **Madame ROCHE Isabelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CAISSE DES ECOLES.
- **Madame ROLLAND-BELLOIR Marie-Catherine née BELLOIR**
Attaché, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Madame ROUAULT Béatrice née LEMERCIER**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.
- **Monsieur ROUSSEAU Patrick**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SEREILHAC.

- **Monsieur ROUX Christophe**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame ROUX Martine née GEMEAU**
Attaché, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame RUE Michèle**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BRIVE LA GAILLARDE.

- **Madame RUVEN Laurence née BOYER**
Secrétaire de mairie, MAIRIE DE CHAILLAC SUR VIENNE.

- **Madame SABY Bernadette**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame SARAUDIE Marie-Pierre**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur SAVARY Noël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SEREILHAC.

- **Monsieur SCHRIVE Vincent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame SERIER Sylvie née BONGRAND**
Agent social 2ème classe, EHPAD RESIDENCE L'AGE D'OR.

- **Madame SIMONNEAU Sylvie**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE BELLAC.

- **Madame TERRASSON Patricia née AUJOL**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Monsieur TERRASSON Philippe**
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe des étbs d'ens, CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN.

- **Madame TRICARD Nicole née MAPPA**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, MAIRIE DE ROCHECHOUART.

- **Monsieur VALADON Marc**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BESSINES SUR GARTEMPE.

- **Madame VILLEMONTAIX Laurence née DELAVIE**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Monsieur ANGLARD Olivier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur ASTIER Pascal**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame BARDET Annie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame BARDET Marie-Françoise née CHARLES**
Directeur général adjoint, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur BAUE Robert**
Conducteur ambulancier hors catégorie, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Madame BORIE Claudine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame BOUCHAREYCHAS Michèle née GAUTHIER**
Adjoint des cadres hospitaliers 3ème grade, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.

- **Monsieur BOULESTIN Franck**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur BOUTAUD Jean Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ISLE.

- **Monsieur BREGEAT Denis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur CHATAIN Philippe**
Opérateur principal des activités physiques et sportives, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Monsieur DALBY Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.

- **Monsieur DEMARS Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame DUBREUIL Sylvie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE BELLAC.

- **Monsieur DUCELLIER Bernard**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame DUFRAISSE Monique née JANICOT**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CAISSE DES ECOLES.

- **Monsieur ENCUENTRA Jean François**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame FOURE Josiane née PICAT**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, ODHAC.

- **Monsieur GARBAR Xavier**
Administrateur territorial, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITOR.

- **Monsieur GAUCHOUX Didier**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LIMOGES.

- **Madame GAUTHIER Martine**
ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT JUNIEN.
- **Monsieur GOUET Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur GRANDJEAN Jean-Charles**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Monsieur GRANGER Jean-Claude**
Technicien, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame GUIOT Anne-Marie née ROSIER**
Attachée principale - DGS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN.
- **Madame LAMARGOT Sylvie née CHATENET**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame LANGLADE Marie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CAISSE DES ECOLES.
- **Monsieur LAPLAGNE André**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame LASCAUX Brigitte née BERGERON**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur LASCAUX Jeannot**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VEYRAC.
- **Monsieur LATOUR Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame LAVALADE Christine née MOREL**
Rédacteur, MAIRIE DE VERNEUIL-SUR-VIENNE.
- **Madame LEMEUNIER Catherine née FOURNERON**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur LISSANDRE Robert**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT PRIEST TAURION.
- **Madame LORNAC Chantal née MAYERAS**
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, EHPAD RESIDENCE ADELINE.
- **Monsieur MARDIVIRIN Christophe**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Monsieur MERCIER Alain**
Directeur, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame MOLIZON Martine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur NAHORNYJ Philippe**
Attaché, MAIRIE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT.

- **Madame NIKOLAIDIS Elisabeth née CHAMBON**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur PAIN Pascal**
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur PALAS Pierre**
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE GLANE.
- **Monsieur PAPON Jean-Christophe**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur PERROT Jacky**
Agent de maîtrise, ODHAC.
- **Monsieur PICHAUD Jacques**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur REILHAC Guy**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur ROBY Franck**
Infirmier diplômé d'état classe supérieure catégorie B, CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL.
- **Monsieur ROUGERIE Hubert Jean-Louis**
Agent de maîtrise principal, ODHAC.
- **Monsieur ROUGIER Jean Marie**
Maire, MAIRIE DE ROCHECHOUART.
- **Monsieur ROUSSEAU Fernand**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur THIBAUD Jean-Claude**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Monsieur TIGNOL Alain**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Monsieur TRICARD Jean-Louis**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE.
- **Madame TROUTAUD Nicole**
Rédacteur, MAIRIE DE LIMOGES.
- **Madame VAN DE WEGE Jacqueline**
Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.
- **Monsieur VINATIER Jean Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LIMOGES.

Article 4 : La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 11 décembre 2015

Le Préfet

Laurent Cayrel

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2016-02-03-004

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
promotion du 1er janvier 2016.

Vu le décret 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 octobre 1987 portant application du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 susvisé et déléguant aux Préfets le pouvoir de conférer la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 1988 modifié portant constitution d'une commission départementale d'attribution des médailles de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'avis émis par la commission départementale d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif lors de la séance du 2 février 2016 ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2016 :

Contingent régional

- Mme Annie VEDRENNE, née le 27 juillet 1946 à Limoges (87), domiciliée à BONNAC LA COTE (87) ;
- M. Jean Luc PRINSAUD, né le 14 juillet 1951 à Rochechouart (87), domicilié à COMPREIGNAC (87) ;
- M. Jean-Jacques VACHERON né le 13 octobre 1969 à Saint Etienne (42) domicilié à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87) ;
- M. Gabriel RIVET, né le 8 septembre 1944 à La Geneytouse (87), domicilié à LA GENEYTOUSE (87) ;
- M. René GAMOND, né le 17 novembre 1952 à Limoges (87), domicilié à COGNAC LA FORET (87) ;

Contingent départemental

- Mme Sylvie FAUBLADIER, née le 2 août 1962 à Clermont Ferrand (63), domiciliée à LIMOGES (87) ;
- Mme Annie MANUS, née le 14 mai 1962 à Limoges (87), domiciliée à AIXE SUR VIENNE (87) ;
- Mme Christelle HA KIM, née le 26 mars 1972 à Limoges (87), domiciliée à LIMOGES (87) ;
- Mme Monique CREST, née le 11 juin 1955 à Brive la Gaillarde (19), domiciliée à LIMOGES (87) ;
- M. Gilbert ROUSSEAU, né le 12 février 1955 à Confolens (16), domicilié à FEYTIAT (87) ;
- M. Ludovic VILLESSOT, né le 16 octobre 1973 à Saint Yrieix La Perche (87), domicilié à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87) ;
- M. Philippe PAGNOU, né le 24 mars 1968 à Limoges (87), domicilié à LIMOGES (87) ;
- M. Jean-Pierre BRIONAUD, né le 1^{er} janvier 1964 à Limoges (87), domicilié à AUREIL

(87) ;

ARTICLE 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet et le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont une copie sera adressée au Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait à LIMOGES, le 3 février 2016

Le Préfet,

Raphaël LE MÉHAUTÉ